



# MARCELLAZ

*en Faucigny*



Deux des anciens cafés de MARCELLAZ : le « Café de la Mairie » (au premier plan) et le « Café du Levant » (à l'arrière plan à gauche)

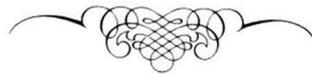
Le café « Altitude 648 »  
change de nom...

...et devient  
le « 648 Café »



# Sommaire

Le mot du Maire .....	2	Le repas des Anciens 2013 .....	31
<b>A LA UNE : du nouveau à MARCELLAZ</b>		Le carnet 2013 de l'état civil .....	32
Du changement au café de MARCELLAZ .....	4	Rappels utiles .....	33
Création d'une aire de jeux pour les enfants et d'un terrain de pétanque au Chef-lieu .....	7	<b>Le COIN des ASSOCIATIONS</b>	
<b>La VIE de la COMMUNE</b>		Le Comité des fêtes de MARCELLAZ .....	34
Elections municipales 2014 : les résultats .....	9	Les Amis de l'Ecole .....	36
Le bilan des acquisitions foncières .....	15	La garderie périscolaire « Les Scoubidou » .....	38
L'école du village :		La bibliothèque « Musicolivres » .....	39
La cantine municipalisée .....	18	Les Tamalous de MARCELLAZ .....	40
Les rythmes scolaires .....	21	La garderie de la Maternelle des Crys .....	41
Les finances 2013 .....	24	L'A.D.M.R. du Môle .....	43
Les nouvelles de la Communauté de Communes.....	29	<b>L'AGENDA 2014 et l'appel aux bénévoles</b>	Feuillet détachable



## Editeur de la publication :

COMMUNE DE MARCELLAZ – collectivité locale  
Siège : Mairie de (74250) MARCELLAZ – Maire en exercice : Bernard CHAPUIS

## Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

M. Bernard CHAPUIS, Maire de MARCELLAZ

## Conception et rédaction :

Commission municipale « Information – Communication »  
Services municipaux

## Credit photos :

Commune de MARCELLAZ  
Associations (pour leurs articles)

## Imprimeur :

Imprimerie UBERTI-JOURDAN – 144, avenue du Mont-Blanc 74130 BONNEVILLE



# Le mot du Maire

Nous voici au tout début du mandat municipal 2014-2020. Malgré le mode de scrutin légèrement modifié, une liste de quinze candidats est sortie dès le premier tour.



Le nouveau Conseil Municipal installé, les Conseillers remercient vivement les électeurs qui leur ont apporté leurs suffrages. Quant à moi, j'adresse mes remerciements au Conseil Municipal qui m'a reconduit à la tête de la Municipalité, avec quatre adjoints.

Avec les acquisitions foncières conséquentes réalisées par le précédent Conseil, l'utilisation de ce nouvel espace sera une des tâches principales de ce mandat, à mener en harmonie avec le Plan local d'urbanisme (PLU), actuellement en révision et dont la procédure arrive bientôt à son terme. Pour cela, un plan d'aménagement sera élaboré, qui pourrait comprendre une nouvelle voirie, un espace pour de futurs équipements communaux, une place de village, sans oublier des places de parking qui font aujourd'hui cruellement défaut, le long du chemin des Champs Clavel.

Mais, le futur immédiat est bien de mener à son terme la révision n°2 du P.L.U., que le Conseil Municipal espère voir aboutir d'ici à la fin de l'année 2014.

C'est aussi la réalisation de la trame de chemins piétonniers, à établir autour de MARCELLAZ, pour relier les hameaux au Chef-lieu, tels qu'ils sont prévus au P.L.U.

La sécurité des piétons et la réduction de vitesse des véhicules sont aussi prises en compte, notamment le long de la route de Findrol ; la Commission municipale chargée de la voirie choisira prochainement entre les différentes solutions qu'a faites le cabinet de maîtrise d'œuvre qui travaille sur ce dossier depuis l'automne 2013, avant que le Conseil Municipal décide et lance les travaux.

Il y aura encore bien d'autres projets qui pourront naître, mais, comme dit le proverbe : « Paris ne s'est pas fait en un jour »...

Car, bien entendu, tout cela se réalisera en fonction des moyens financiers de la Commune, et des éventuelles subventions qu'elle pourra obtenir au cours de ce mandat.

\* \* \*

En remerciant par avance celles et ceux qui s'investissent pour notre collectivité : les Elus, le Personnel communal, les Associations...

*Bien cordialement,*

Bernard CHAPUIS  
Maire de MARCELLAZ



# Du changement au café de Marcellaz



Suite à la volonté de M. Marc BERTRAND, l'exploitant du café de MARCELLAZ, de cesser son activité, le Conseil Municipal (précédente mandature) a souhaité profiter de l'occasion pour racheter le bâtiment avant de le confier à un nouvel exploitant.



## Les anciens cafés sur MARCELLAZ

MARCELLAZ a compté jusqu'à trois cafés, tous situés au Chef-lieu, les uns à côté des autres... Il y avait :



① le **café JENATTON**, attenant à la forge. L'entrée donnait sur le début de la route d'Arpigny. C'est le premier qui a fermé, peu avant la Seconde guerre mondiale. Il était tenu par la tante de M. Roger JENATTON (ses parents eux-mêmes tenaient la forge). Les différents bâtiments (maison, grenier, puits, pompe, pressoir, buanderie et WC) ont été démolis en 1986 après le rachat de la propriété par la Commune, un an plus tôt. Les lieux servent aujourd'hui provisoirement de parking ;

② le **Café du Levant**, tenu par « La Maurise », Maurise MOTTET († 1978). Jeune veuve de guerre elle est d'abord venue à MARCELLAZ, en 1919, avec ses deux petites filles de 2 et 4 ans, depuis SAINT-JEAN-D'AULPS, pour soigner sa sœur (cette dernière mourra peu après, de la grippe espagnole). Elle se remarie alors avec Adelin CARME et va d'abord louer le café, en 1923, à M<sup>me</sup> CHAPUIS (née JOLIVET) avant de le lui racheter, avec la maison, en 1925. Le café servait aussi de débit de tabac et a accueilli la cabine téléphonique publique avant la généralisation du téléphone dans les habitations ; le café recevait également les télégrammes (qui étaient ensuite portés à domicile). Maurise CARME était aussi responsable du poids public, elle tenait le registre des cartes grises des véhicules utilitaires et délivrait les bons de tabac aux prisonniers de guerre de 1939-1945 qui avaient été libérés... Le café va fermer en 1966 ; et la licence d'exploitation sera revendue deux ans plus tard, pour être déplacée sur CHÂTEL. Le bâtiment a depuis été restauré et réaménagé en maison d'habitation (M. et M<sup>me</sup> SCHNEIDER, n°44 route de Bonneville) ;

Le café du Levant (à gauche) avant 1910

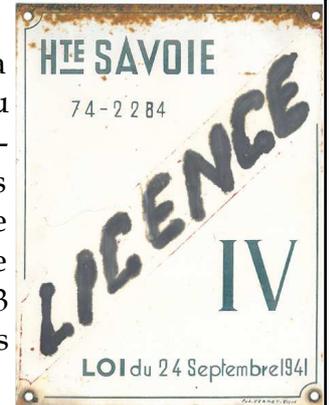




③ et le **Café de la Mairie**, tenu par « La Caroline », Caroline LAFFIN († 2009). Originnaire d'ETAUX, elle était venue à MARCELLAZ épouser Marius GAVILLET ; c'était la mère de Marie-Louise JENATTON (bien connue des clients de la boucherie du même nom) et de Gaby MONTFORT. Le café était couplé avec une épicerie et faisait aussi dépôt de pain. C'est le dernier café à avoir fermé : en 1972. Le bâtiment est prévu d'être réaménagé en maison d'habitation (M. et M<sup>me</sup> BOHON, n°58 route de Bonneville).

### DU café « ALTITUDE 648 » ...

Après la fermeture du dernier café de MARCELLAZ — le café de la Mairie — la Commune n'a pas voulu que la dernière autorisation d'exploitation, ou « licence IV de débit de boissons », disparaisse, d'autant qu'il n'existe quasiment plus de création de nouvelles licences par l'Etat compte tenu des règles drastiques qui entourent maintenant la vente d'alcool. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de racheter la licence IV de l'ancien café de la mairie à ses héritières, les filles de Caroline GAVILLET, en mai 1999, au prix de 10.671,43 € (70.000 FF). Rachat de la licence IV de débit de boissons, mais pas rachat des locaux de l'ancien café, à l'époque...



A la suite d'une proposition faite par M. Marc BERTRAND de recréer un nouveau café sur MARCELLAZ, le Conseil Municipal a décidé en 2000, de lui mettre à disposition un terrain que la Commune venait d'échanger, peu de temps auparavant (en 1999) avec la famille DELERCE, juste en face de la nouvelle école (qui n'était pas encore construite : elle a ouvert en 2002). Cette location s'est alors organisée sous la forme d'un bail à construction dans lequel M. BERTRAND s'engageait à faire construire à ses frais un bâtiment en ossature bois, d'un seul niveau, d'une surface de plancher de 80 m<sup>2</sup> env. Le bail a été conclu pour une durée fixée à 18 ans (2001-2019), signé puis authentifié par-devant notaire le 3 janvier 2001. Et dans ce cadre, la Commune lui a confié l'exploitation de la licence IV. Les travaux ont été réalisés dans la foulée et le nouveau café, qui a pris la dénomination de « Café Altitude 648 » (comme l'altitude de MARCELLAZ) a ouvert le 10 mars 2001 (cf. le bulletin municipal 2002 qui a retracé l'événement).



Le bail a été conclu pour une durée fixée à 18 ans (2001-2019), signé puis authentifié par-devant notaire le 3 janvier 2001. Et dans ce cadre, la Commune lui a confié l'exploitation de la licence IV. Les travaux ont été réalisés dans la foulée et le nouveau café, qui a pris la dénomination de « Café Altitude 648 » (comme l'altitude de MARCELLAZ) a ouvert le 10 mars 2001 (cf. le bulletin municipal 2002 qui a retracé l'événement).

M. BERTRAND avait manifesté, depuis plusieurs années, son désir de cesser son activité, mais il n'avait pas pu conclure, jusqu'à présent, avec un repreneur pour poursuivre l'exploitation du fonds de commerce.

M. BERTRAND avait manifesté, depuis plusieurs années, son désir de cesser son activité, mais il n'avait pas pu conclure, jusqu'à présent, avec un repreneur pour poursuivre l'exploitation du fonds de commerce.

### ...Au nouveau café : « 648 CAFÉ »

C'est alors que M. Didier LAVY a manifesté son intérêt pour reprendre le café, au cours de cet hiver 2013/2014. Il a associé la Commune aux négociations — qui reste propriétaire du terrain et de la licence IV — pour discuter d'un nouveau montage financier pour le rachat des lieux.

Très vite, les parties sont tombées d'accord et le Conseil Municipal a été amené à se prononcer sur cet arrangement, dès le 27 février 2014 : la Commune a ainsi décidé d'acheter le bâtiment du café à M. Marc BERTRAND et à son épouse (qui l'avaient construit en vertu du bail et qui en étaient les propriétaires), au prix de 160.000 € – ce qui a mis fin automatiquement au bail de 2001. Concomitamment, le Conseil Municipal a décidé de louer ce même bâtiment (terrain compris) à M. Didier LAVY, sous la forme d'un bail emphytéotique (équivalent au système de l'usufruit) pour 20 ans et moyennant un loyer annuel ; ce loyer a été calculé pour tenir compte des investissements de départ du nouvel exploitant, qui a la charge de rafraîchir le site et de redynamiser l'exploitation : le loyer sera ainsi moins élevé les premières années (6.000 € annuels les deux premières années, puis 8.400 € annuels les deux années suivantes), avant un rééquilibrage les années suivantes (11.700 € les seize dernières années restantes), pour un total de 216.000 € sur 20 ans, sans coefficient d'actualisation du loyer, la Commune acceptant en effet de supporter les dépréciations dues à l'inflation sur cette longue période. L'avantage du bail emphytéotique pour la Commune est de lui éviter d'avoir à investir elle-même dans la mise à niveau du café, sitôt racheté, alors que le Conseil Municipal voit ses ressources diminuer du fait de la conjoncture nationale et qu'il a aussi d'autres projets pour le développement et l'aménagement de MARCELLAZ (voir pp. 16-18).



Parallèlement à cet arrangement, la Commune loue également à M. LAVY la licence IV de débit de boissons (sous forme de bail commercial classique), là aussi pour 20 ans, pour un prix de location volontairement peu élevé (1.200 € par an), mais avec une clause triennale d'actualisation qui tiendra compte de l'évolution du chiffre d'affaire.

Les actes ont été signés très rapidement chez le notaire ; M. LAVY et ses associés ont alors engagé des travaux de rafraîchissement du site, pendant trois petites semaines d'interruption du café...

...Avant l'inauguration le 26 avril 2014, sous la nouvelle dénomination de « **café 648** ». ■



La presse en parle :

Depuis quelques jours, la commune a retrouvé son café. Les murs sont poncés, la peinture a été refaite, l'intérieur a été réaménagé : les portes sont grandes ouvertes. En effet, un nouveau propriétaire vient redonner un coup de jeune à cet établissement



très apprécié des habitants. « *Nous voulons redynamiser ce petit café, élargir les horaires d'ouverture et le champ des activités* » explique Didier LAVY, repreneur du **648 CAFÉ**.

Cette diversité des activités va être instaurée au cours des mois à venir. Le jeudi soir sera une soirée dédiée au jazz. En écoute ou *en live*, les amateurs et les curieux pourront découvrir cette musique encore trop méconnue du grand public. Les concerts de rock, qui ont fait la réputation de ce lieu, vont continuer à être programmés durant les week-ends.

Beaucoup de projets sont à l'étude : petite restauration ponctuelle avec des produits locaux, dimanche autour de la danse, dégustation de vins, expositions diverses...

C'est un véritable planning hebdomadaire qui va être instauré pour accueillir les différents publics dans ce lieu toujours aussi chaleureux.

Pour la programmation des concerts et pour retrouver toutes les informations, il y a la page Facebook « 648 café »



# Création d'une aire de jeux pour les enfants et d'un terrain de pétanque au Chef-lieu

Dès le 28 février 2013, le Conseil Municipal (mandature précédente) a souhaité augmenter l'offre d'espaces ludiques et de rencontre pour les habitants et tout spécialement pour les enfants et leurs familles.

## Une nouvelle aire de jeux pour les enfants...

Il a ainsi décidé d'aménager une aire de jeux destinée aux enfants de 3 à 10 ans, pour venir en complément du terrain multisports réalisé en 2005-2006 et permettre notamment une utilisation par les enfants dans le cadre de l'école ou de la cantine.



Cette aire de jeux supplémentaire comprend trois structures de jeux : un jeu multiple (toboggan, balançoires, mât de pompier...), une bascule et un jeu sur ressort. Ces jeux sont en bois et fixés sur un tapis de copeaux de bois (comme c'est le cas aussi sur PEILLONNEX). A noter que l'organisation du site intègre une possible extension dans le futur.

Elle a été réalisée pour l'essentiel au cours de l'été 2013, compte tenu des délais de commande et de fabrication des jeux, le chantier en lui-même n'aura duré qu'une petite dizaine de jours... Les travaux ont été confiés au groupement d'entreprises DIVERSCITÉ (jeux) et ALGOA (génie civil), à la suite d'une consultation auprès de plusieurs entreprises.



Cette aire de jeux est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Et les enfants peuvent donc l'utiliser autant qu'ils le souhaitent !...

...En pensant à bien respecter les règles de sécurité et d'utilisation ; les enfants restent en effet sous la responsabilité de leurs parents.



## ..Et aussi un terrain de pétanque

Le Conseil Municipal avait exprimé la volonté, dès 2012, d'aménager d'abord un terrain de pétanque.



Le choix d'implantation de ce terrain de pétanque - composé de deux aires de 70 m<sup>2</sup> env. chacune - a été fait entre le terrain multisports actuel et l'aire de jeux pour enfants, pour favoriser les contacts entre habitants. Le chantier, qui ne pouvait commencer qu'après la réalisation de l'aire de jeux, a dû être décalé, en raison des mauvaises conditions climatiques à l'automne 2013 : ce n'est qu'au retour d'une météo plus clémente, début 2014, que l'entreprise BOURGEOIS a pu intervenir.

Ces deux espaces étant réalisés, et avec l'arrivée du printemps, la Commission municipale porteuse du projet a pu choisir les arbres qui viendront apporter un peu d'ombre et de fraîcheur, et aussi six bancs autour des aires, pour les « spectateurs ». Six d'arbres a ainsi été plantée par l'entreprise PUTHOD, courant avril 2014, avec l'aide de l'Agent technique communal ; c'est ce dernier qui a également scellé les bancs et installé une poubelle pour maintenir propres les abords de ce double équipement.



### Le financement de ce projet

Le coût de l'aire de jeux s'est élevé à 29.900 €. Celui des terrains de pétanque est de 4.700 €. Il faut y ajouter les plantations (2.508 €), les bancs (1.973 €) et la poubelle de ville (400 €). Soit une dépense totale de 39.481 €.

La Commune a obtenu une aide de l'Etat par l'entremise de M. Martial SADDIER, le député de la circonscription (Réserve parlementaire), d'un montant de 5.000 €. Et le Département de haute Savoie a, lui aussi, accepté d'apporter son soutien au projet, à hauteur de 12.000 €. Soit un total d'aides de 17.000 € (43 %). Le reste à charge a été autofinancé par le budget communal.

\* \* \*

Le Conseil Municipal espère avoir amélioré l'offre de lieux de rencontre pour les habitants, tout en dynamisant le chef-lieu et en favorisant le vivre-ensemble entre les âges, avec ces nouveaux équipements ajoutés au terrain multisports. ■

# Les résultats des élections municipales 2014



Les dimanches 23 et 30 mars 2014 avait lieu le renouvellement général des conseils municipaux.

Le mode de scrutin a été modifié à cette occasion. Et notamment pour toutes les communes, et donc pour MARCELLAZ, il n'est désormais possible d'élire que des personnes qui se sont portées candidates, avant le jour de l'élection, par une déclaration déposée en sous-préfecture de BONNEVILLE.

2014

**ÉLECTIONS  
MUNICIPALES**

Quinze candidats s'étaient associés sur une liste commune (pour quinze conseillers à élire) .

Cette élection étant ouverte, à la fois aux citoyens français et aussi aux citoyens de l'un des 27 autres pays de l'Union Européenne, le nombre total d'électeurs inscrits à MARCELLAZ était de

632 électeurs citoyens français + 6 électeurs autres citoyens européens  
= 638 au total appelés aux urnes

418 électeurs sont venus voter au premier tour de scrutin – soit un taux de participation de 65,52 % (65,89 % au niveau départemental et 63,55 % pour l'ensemble du pays). Pour information, le taux de participation le plus faible en haute Savoie aura été à VEIGY-FONCENEX (au canton de DOUVAINNE) avec 37,36 % de votants pour 2.053 électeurs et 3.633 habitants, tandis que la participation la plus élevée a été relevée à VERSONNEX (canton de RUMILLY) avec 88,66 % de votants pour 395 électeurs et 574 habitants.

Pour mémoire, le taux de participation pour les quatre élections municipales précédentes était de 68 % en 2008, de 72,56 % en 2001, de 75,36 % en 1995, de 83,71 % en 1989.

11 votes ont été déclarés comme bulletins nuls, soit 2,63 % des votants / 1,72 % des inscrits (contre 4,47 % des inscrits au niveau départemental, les extrêmes allant de 0 bulletin nul à ENTREVERNES au canton de SEYNOD à 38,22 % de bulletins nuls à LA CLUSAZ au canton de THÔNES).

Restaient donc 407 suffrages exprimés pris en compte pour l'élection. Ont obtenu :

M. Daniel BÉNÉ : 332 voix	M. Yves GUFFON : 356 voix
M. Roland BLANDIN : 304 voix	M. François NAVILLE : 355 voix
M. Bernard CHAPUIS : 303 voix	M <sup>me</sup> Catherine PAJOT MASSARD : 346 voix
M. Claude CHENEVAL : 359 voix	M. Luc PATOIS : 359 voix
M. Louis DELUERMOZ : 340 voix	M. Jacques PÉRILLAT : 325 voix
M. Gérard GALLAY : 343 voix	M. Alain PERRET : 328 voix
M. Léon GAVILLET : 342 voix	M <sup>me</sup> Sandrine PIQUEREZ : 330 voix
M <sup>me</sup> Carole GRILLET-AUBERT : 371 voix	

## Un nouveau Conseil Municipal

Dès le premier tour de scrutin, le dimanche 23 mars 2014, la majorité absolue requise pour être élu (avec au moins un quart du total des électeurs figurant sur la liste électorale) a été atteinte et il n'a pas été nécessaire d'organiser un second tour, prévu le dimanche suivant 30 mars 2014 : tous les can-



-didats qui s'étaient présentés, sur cette liste commune, ont donc été élus pour le nouveau mandat 2014-2020



## Élection du maire et des adjoints

Vendredi 28 mars 2014, le nouveau Conseil Municipal s'est réuni pour élire le maire et les adjoints et pour désigner les deux nouveaux conseillers communautaires qui iront représenter MARCELLAZ au sein de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Pour l'élection du maire, il n'a fallu qu'un seul tour de scrutin pour obtenir la majorité requise (majorité absolue). Le résultat des votes a été le suivant :

Votants : 15 – Déduire 3 bulletins nuls – Majorité absolue : 7

M. Bernard CHAPUIS a obtenu 11 voix, M. Léon GAVILLET 1 voix.

C'est donc **M. Bernard CHAPUIS qui a été reconduit comme maire de MARCELLAZ** pour 2014-2020. Pour mémoire, il est conseiller municipal depuis 1977 et a été élu maire à la suite de la démission de M. Jean RIBLET, en 1990, réélu ensuite en 1995, 2001 et 2008.

Ensuite et sur proposition du nouveau maire élu, le Conseil Municipal a décidé de créer quatre postes d'adjoint au maire, comme pour la mandature précédente 2008-2014 (soit le maximum prévu par la loi pour une commune de la taille de MARCELLAZ). Un scrutin a alors été organisé pour élire chacun de ces quatre adjoints :

- Pour le poste de Premier Adjoint, il n'a fallu qu'un seul tour de scrutin pour obtenir la majorité requise (majorité absolue). Le résultat des votes a été le suivant :

Votants : 15 – Pas de bulletins nuls – Majorité absolue : 8

M. Léon GAVILLET a obtenu 14 voix, M. Daniel BÉNÉ 1 voix.

C'est donc **M. Léon GAVILLET qui a été réélu premier adjoint au maire** pour la période 2014-2020. Pour mémoire, il est lui aussi conseiller municipal depuis 1977 et a été élu adjoint au maire en 1983 (d'abord comme troisième adjoint), réélu ensuite en 1989, 1995, 2001 et 2008 (à chaque fois comme premier adjoint).

- Pour le poste de deuxième Adjoint, il n'a fallu qu'un seul tour de scrutin pour obtenir la majorité requise (majorité absolue). Le résultat des votes a été le suivant :

Votants : 15 – Déduire 1 bulletin nul – Majorité absolue : 8

M. Daniel BÉNÉ a obtenu 13 voix, M. Gérard GALLAY 1 voix.

C'est donc **M. Daniel BÉNÉ qui a été réélu deuxième adjoint au maire** pour la période 2014-2020. Pour mémoire, il a été conseiller municipal une première fois entre 1971 et 1977. Puis, après une interruption le mandat suivant, il a été réélu en 1995 comme conseiller municipal, puis comme (deuxième) adjoint au maire en 2001, réélu ensuite en 2008.

- Pour le poste de troisième Adjoint, il n'a fallu qu'un seul tour de scrutin pour obtenir la majorité requise (majorité absolue). Le résultat des votes a été le suivant :

Votants : 15 – Déduire 1 bulletin nul – Majorité absolue : 8

M. Gérard GALLAY a obtenu 11 voix, M<sup>me</sup> Carole GRILLET-AUBERT 1 voix,

M<sup>me</sup> Catherine PAJOT MASSARD 1 voix et M. Luc PATOIS 1 voix

C'est donc **M. Gérard GALLAY qui a été élu troisième adjoint au maire** pour la période 2014-2020.



Pour mémoire, il a été, d'abord élu conseiller municipal en 1995, réélu en 2001, puis élu (quatrième) adjoint au maire en 2008.

- Pour le poste de quatrième Adjoint, il n'a fallu qu'un seul tour de scrutin pour obtenir la majorité requise (majorité absolue). Le résultat des votes a été le suivant :

Votants : 15 – Déduire 1 bulletin nul – Majorité absolue : 8

M<sup>me</sup> Catherine PAJOT MASSARD a obtenu 9 voix et M. Jacques PÉRILLAT 5 voix

C'est donc M<sup>me</sup> Catherine PAJOT MASSARD qui a été élue quatrième adjointe au maire pour la période 2014-2020. Pour mémoire, elle a été élue conseillère municipale en 2008.

## Désignation des délégués à la Communauté de Communes

La loi a modifié, à compter de mars 2014, la désignation des conseillers communautaires. Par ailleurs, la Communauté de Communes des Quatre Rivières, à laquelle adhère la Commune, a établi une nouvelle répartition du nombre de délégués entre toutes les communes – soit 2 délégués pour MARCELLAZ.



Pour les communes dont la population est inférieure à 1.000 habitants, et compte tenu du nouveau nombre de délégués affectés à MARCELLAZ, il n'y a plus d'élection de ces délégués au sein du Conseil Municipal : c'est désormais le Maire et le Premier Adjoint qui siègent d'office au Conseil Communautaire pour 2014-2020 : soit M. Bernard CHAPUIS et M. Léon GAVILLET.

## Désignation des délégués au C.C.A.S

La Commune dispose d'un organisme communal d'aide sociale depuis au moins l'Entre-deux-guerres : d'abord à travers le « bureau d'assistance » (initié par une loi de 1893), qui prit ensuite le nom de « bureau d'aide sociale » (B.A.S.) en 1953, avant d'être transformé en « centre communal d'action sociale » (C.C.A.S.) en 1986.

Il s'agit d'une structure autonome, distincte du Conseil Municipal, qui est chargée de gérer l'aide sociale communale - facultative : le CCAS vient en effet en complément éventuel des actions menées par le Département, qui est, lui, chargé de l'aide sociale légale (RSA, gestion du handicap, aides aux personnes âgées, réseau des assistances sociales, pupilles de l'Etat...). Sous la houlette du CCAS sont ainsi organisés le traditionnel repas des Anciens, chaque fin d'année, et aussi la sortie annuelle, début juin, en partenariat avec l'association des « Tamalous de MARCELLAZ ». Mais le CCAS apporte également un soutien financier aux personnes en difficulté, en liaison avec le pôle d'assistances sociales du secteur de MARIGNIER (dont dépend la Commune). Dans tous les cas, il agit dans le respect des règles de confidentialité (les réunions du conseil d'administration du CCAS ne sont pas publiques), distinctement du Conseil Municipal à qui il n'a pas à rendre compte.

Il est composé à parité de représentants du Conseil Municipal, élus en son sein, et de représentants (nommés par le Maire) des associations locales qui œuvrent en faveur des personnes âgées, du handicap, de l'insertion et de l'exclusion, ou encore auprès des familles. Le nombre d'administrateurs peut varier entre 8 et 16 membres (à parité entre élus et non-élus). Pour la nouvelle mandature 2014-2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre total d'administrateurs à huit, non compté le maire qui est président de droit du CCAS. Et il a donc élu en son sein, ses quatre représentants qui iront siéger au CCAS : M<sup>me</sup> Catherine PAJOT MASSARD, M. Louis DELUERMOZ, M. Jacques PÉRILLAT et M<sup>me</sup> Sandrine PIQUEREZ. Ils seront rejoints prochainement par les quatre administrateurs issus des associations locales à caractère social évoquées ci-dessus.



## Désignation des délégués dans les différents syndicats intercommunaux

Le renouvellement du Conseil Municipal entraîne aussi le renouvellement des assemblées des syndicats intercommunaux, qui sont les émanations des communes et qui interviennent dans des domaines de compétences que ces dernières leur ont délégués, afin d'en mutualiser les coûts et la gestion. MARCELLAZ adhère ainsi à 6 groupements intercommunaux, en plus de la Communauté de Communes :

- au **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de PEILLONNEX et alentours**, qui regroupe FAUCIGNY, MARCELLAZ, PEILLONNEX et VIUZ-EN-SALLAZ. Créé en 1949, il gère la construction et l'entretien des réseaux d'eau potable ; et il en a délégué la distribution à la société « LYONNAISE DES EAUX » (au moins jusqu'en 2019). Il a son siège en mairie de PEILLONNEX. Chaque commune est représentée au sein du Syndicat par 2 délégués. Le Conseil Municipal de MARCELLAZ a élu **M. Luc PATOIS** et **M. Louis DELUERMOZ**, pour la nouvelle mandature 2014-2020.

A noter que c'est M. Luc PATOIS qui a été élu président de ce Syndicat, pour 2014-2020. Il prend la suite de M. Jean-Jacques DUVAL, ancien maire de PEILLONNEX, qui en était le président entre 2008 et 2014.

- au **Syndicat intercommunal du Foron et du Risse pour l'élimination des ordures ménagères**, qui regroupe FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MÉGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ. Créé en 1985, installé à la mairie de VIUZ-EN-SALLAZ, il assume la gestion de l'élimination des ordures ménagères, dont la collecte (en porte-à-porte et pour le tri sélectif) reste pour l'instant de la responsabilité de chaque commune. En 1996, le Syndicat a sub-délégué cette responsabilité au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVoM) de la région de CLUSES, structure plus vaste qui regroupe aussi le secteur de CLUSES et celui de BONNEVILLE, et qui gère en particulier l'usine d'incinération des ordures ménagères de MARIGNIER, ainsi que les contrats avec les entreprises agréées pour le recyclage des déchets. Chaque commune est représentée au sein du Syndicat du Risse et Foron par 2 délégués titulaires + 2 suppléants (qui élisent eux-mêmes des délégués en leur sein pour aller siéger au SIVoM de la région de CLUSES). Le Conseil Municipal de MARCELLAZ a donc élu comme **titulaires M<sup>me</sup> Catherine PAJOT MASSARD** et **M. Luc PATOIS**, et comme **suppléants M. Jacques PÉRILLAT** et **M. Claude CHENEVAL**, pour la nouvelle mandature 2014-2020.

A noter que la gestion des ordures ménagères (collecte et élimination) est une question qui va évoluer dans les prochains mois : d'une part, parce qu'une procédure est en cours pour transférer cette compétence, des communes à la Communauté de Communes des Quatre Rivières, ce qui devrait faire disparaître le Syndicat du Risse et Foron (par absorption dans la Communauté de Communes) et d'autre part, parce que le SIVoM de la région de CLUSES est lui aussi en train de se réorganiser, à la suite de la création, en 2013, de la nouvelle Communauté de Communes de Cluses Arves et Montagne.

- au **Syndicat intercommunal des Crys**, qui regroupe FAUCIGNY, MARCELLAZ et PEILLONNEX. Créé en 1992, il gère l'école maternelle intercommunale « des Crys », construite sur PEILLONNEX. Il a d'ailleurs son siège dans la mairie de cette dernière. Chaque commune y est représentée par deux délégués. Le Conseil Municipal de MARCELLAZ a donc élu **M. Daniel BÉNÉ** et **M<sup>me</sup> Sandrine PIQUEREZ** pour la nouvelle mandature 2014-2020.

- au **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe**, qui regroupe deux communautés de commu-



-nes (celle autour de BONNEVILLE et celle autour de REIGNEIR-ESERY) et dix-sept autres communes, dont MARCELLAZ. Issu en 2013 de la fusion de deux anciens syndicats : le Syndicat des eaux des Rocailles et le Syndicat d'assainissement de Bellecombe, il a son siège à REIGNIER-ESERY. C'est un syndicat « à la carte », c'est-à-dire que les communes adhérentes choisissent les compétences qu'elles lui confient, parmi toutes celles qui sont gérées par l'établissement. Ainsi, MARCELLAZ n'a délégué au Syndicat que la seule compétence en matière d'assainissement collectif et individuel des eaux usées. La Commune y est représentée par 2 délégués titulaires + 1 suppléant. Le Conseil Municipal de MARCELLAZ a donc élu comme **titulaires M. Gérard GALLAY et M. Alain PERRET**, et comme **suppléant M. Bernard CHAPUIS**, pour la nouvelle mandature 2014-2020.

- au **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique (SYANE) de haute Savoie**, qui est un organisme départemental, créé en 1951 et installé à ANNECY, auquel adhèrent quasiment toutes les communes (et aussi le Département) et qui a en charge l'électrification, le développement des communications électroniques (téléphone et fibre optique pour le Très haut débit) et aussi l'éclairage public. La représentation des communes est indirecte : chacune élit des délégués par « collègues » démographiques, sortes de grands électeurs qui élisent eux-mêmes ensuite, en leur sein, les administrateurs du SYANE. MARCELLAZ appartient au collège des communes de moins de 3.500 habitants au sein duquel elle dispose d'un « grand électeur » ; le Conseil Municipal a donc élu **M. Alain PERRET** pour la nouvelle mandature 2014-2020.

- et à l'**Etablissement public foncier (EPF) de haute Savoie**, syndicat créé en 2004, installé à VILLY-LE-PELLOUX (au canton de CRUSEILLES) et qui regroupe à ce jour 197 communes de haute Savoie (sur les 294). Il a pour mission d'accompagner les communes dans la maîtrise foncière et le développement de leurs projets, lorsque ces dernières souhaitent effectuer des acquisitions foncières (pour des équipements publics, du logement social, l'accueil d'activités économiques, etc.). L'EPF 74 va ainsi acheter le terrain pour le compte de la commune, en faisant l'avance d'argent, avant de le lui rétrocéder en étalant le remboursement entre 4 et 10 ans. Ces achats peuvent se faire à l'amiable ou bien dans le cadre du droit de préemption urbain, voire au terme d'une procédure d'expropriation. On parle alors de « portage foncier » (sous-entendu pour le compte d'une commune). Et pour permettre ces interventions, un impôt spécial est prélevé dans le cadre de la taxe foncière : la « taxe spéciale d'équipement ». MARCELLAZ n'y adhère que depuis 2008. Comme pour le SYANE, l'élection des administrateurs de ce syndicat est à deux niveaux, en fonction de la répartition des communes par « collège » ; la Commune appartient à celui dénommé « assemblée spéciale » et dispose à ce titre d'un « grand électeur » (+ 1 suppléant). Le Conseil Municipal a donc élu comme **titulaire M. Bernard CHAPUIS**, et comme **suppléant M. Léon GAVILLET**, pour la nouvelle mandature 2014-2020.

## Commissions de travail

Comme sous la précédente mandature, le nouveau Conseil Municipal a décidé de constituer des commissions de travail, pour étudier et préparer les dossiers qui devront ensuite être débattus en séance publique, ou pour ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, rendre un avis avant que le maire se prononce. Huit ont été ainsi créées, qui regroupent uniquement des conseillers municipaux :

- **Commission municipale de l'urbanisme**, chargée d'étudier et de rendre un avis auprès du Maire sur les demandes d'autorisation d'occupation des sols (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager...)

- **Commission municipale de l'aménagement et du développement**, chargée d'étudier les « gros projets », tels que la révision du Plan local d'urbanisme, certaines demandes en matière d'autorisation d'occupation des sols (gros lotissement, projets d'immeubles, de lotissement...), le futur aménagement du Chef-lieu, etc.



- **Commission municipale des travaux**, chargée de rendre un avis auprès du Maire sur la consultation puis sur l'attribution aux entreprises des marchés d'entretien, réparations, gros travaux sur les bâtiments et édifices communaux, les installations sportives, le cimetière... ; et aussi d'étudier les projets de création, agrandissement, réhabilitation de bâtiments et édifices communaux
- **Commission municipale de la voirie**, chargée de rendre un avis auprès du maire sur la consultation puis sur l'attribution aux entreprises des marchés d'entretien, réparations, gros travaux sur la voirie communale, les chemins ruraux et le réseau d'eaux pluviales ; de rendre également un avis, au nom de la Commune sur les projets de travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, réalisés sur MARCELLAZ par les services gestionnaires de ces réseaux ; d'étudier enfin les projets de création, modification, élargissement... de voies communales ou du réseau d'eaux pluviales
- **Commission municipale des finances**, chargée d'étudier les comptes financiers (budget, décisions modificatives du budget, compte administratif...), les offres d'emprunt, les possibilités d'user du droit de préemption urbain pour racheter des biens immobiliers qui peuvent intéresser la Commune et, de manière générale, les propositions d'achat, vente, échanges immobiliers
- **Commission municipale de l'enfance et de la jeunesse**, chargée d'étudier les mesures de gestion des services périscolaires existants (cantine...) et aussi les projets de création, municipalisation, transfert d'autres services périscolaires ou extrascolaires ; et d'aider également le Maire dans la gestion de l'école (fonctionnement matériel)
- **Commission municipale des manifestations et du cadre de vie**, chargée d'assister le Maire dans l'organisation des manifestations communales ; d'étudier les projets de développement du cadre de vie (comme *par exemple* la création d'un concours de maisons fleuries, le développement des illuminations de Noël, la mise en place des Journées de l'Environnement...)
- **Commission municipale de l'information et de la communication**, chargée d'assister le Maire dans la réalisation du bulletin municipal et pour alimenter en informations le site Internet.

Pour information, les réunions de ces commissions ne sont pas publiques. Il n'y est d'ailleurs prise aucune décision sur un quelconque dossier (cette responsabilité relève exclusivement du Conseil Municipal – ou du Maire en ce qui concerne les autorisations d'urbanisme). ■



Le nouveau Conseil Municipal 2014-2020

**Assis au premier rang :** (de g. à d.) Catherine PAJOT MASSARD, Léon GAVILLET, Bernard CHAPUIS, Daniel BÉNÉ et Gérard GALLAY  
**Debout :** (de g. à d.) Roland BLANDIN, Alain PERRET, Carole GRILLET-AUBERT, Jacques PÉRILLAT, Claude CHENEVAL, Louis DE LUERMOZ, Sandrine PIQUEREZ, Luc PATOIS, Yves GUFFON et François NAVILLE



# Le bilan des acquisitions foncières



Le Conseil Municipal 2008-2014 a effectué, dans la seconde moitié de la mandature précédente, un certain nombre d'acquisitions foncières, qui viennent parachever un mouvement engagé dès le milieu des années 1980, et qui ont toutes pour objectif de rendre la Commune maîtresse du centre du Chef-lieu pour le développement de MARCELLAZ.

## La propriété initiale au Chef-lieu

La Commune est évidemment propriétaire, de façon « immémoriale », des bâtiments publics anciens : le bâtiment historique de la mairie-école, édifié à la fin de XIX<sup>e</sup> siècle, avec le terrain attenant (parking de la mairie), et aussi le presbytère et l'église, dont la propriété a été transmise à la Commune par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905.

## Les réserves foncières des équipes municipales antérieures

Depuis 1985, les Conseils Municipaux successifs ont essayé d'acquérir les terrains nécessaires autour de l'église et de la mairie pour assurer le développement des services publics :

- \* Le 11 juillet 1985, la parcelle B n°630, de 1.000 m<sup>2</sup> - ① - est achetée, au prix de 9 € le m<sup>2</sup> ;
- puis le 30 août 1985, c'est au tour de la parcelle B n°1256, de 1.032 m<sup>2</sup> - ② - au prix de 12 € le m<sup>2</sup>
- puis ensuite, le 5 septembre 1994, la Commune acquiert les parcelles B n°1458 de 1.088 m<sup>2</sup> - ③ - et B n°1460 de 919 m<sup>2</sup> - ④ - au prix de 24 € le m<sup>2</sup>.

Ces terrains vont servir à créer la nouvelle école (en 2000-2002) et permettre d'agrandir la mairie en créant le bâtiment adjacent au bâtiment historique, dans lequel est aménagé (en 1989) le Secrétariat de mairie aujourd'hui.

- \* Le 30 novembre 1999, trois terrains sont achetés : la parcelle B n°1473 de 173 m<sup>2</sup> - ⑤ - la parcelle B n°1474 de 149 m<sup>2</sup> - ⑥ - et la parcelle B n°1476 de 18 m<sup>2</sup> - ⑦ - au prix de 25 € le m<sup>2</sup> ;

Elles constituent actuellement une réserve foncière au cœur du Chef-lieu.

- \* Les 6 et 7 août 2003, la Commune se rend propriétaire, en usant pour cela du droit de préemption urbain sur les deux parcelles B n°623 de 1.640 m<sup>2</sup> - ⑧ - et B n°624 de 1.390 m<sup>2</sup> - ⑨ - au prix de 38€.

Elle va y aménager dessus le terrain multisports (« Agorespace ») dès 2006. Puis tout récemment l'aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans et aussi le terrain de pétanque.

- \* Le 1<sup>er</sup> février 2001, le Conseil Municipal poursuit sa politique foncière et achète la parcelle B n°459 de 1.020 m<sup>2</sup> - ⑩ - au prix de 37 € le m<sup>2</sup> ;

- puis, le 30 novembre 2007, c'est au tour des parcelles B n°1075 de 1.998 m<sup>2</sup> - ⑪ - et B n°1477 de 2.202 m<sup>2</sup> - ⑫ - au prix cette fois de 143 € le m<sup>2</sup>.

Elles viennent compléter la réserve foncière constituée à l'arrière de la mairie et de l'école.



## Les acquisitions récentes, entre 2011 et 2014

A partir de 2011, l'équipe municipale du précédent mandat a pu accroître assez rapidement le nombre des acquisitions immobilières et augmenter ainsi le patrimoine foncier de la Commune, en profitant des opportunités, en menant à terme les négociations avec certains propriétaires qui avaient débuté en début de mandat, et grâce à une situation financière saine, permettant à la Commune d'auto-financer tous ces achats.

\* Le 29 décembre 2011, la Commune a ainsi acheté la parcelle B n°622 de 980 m<sup>2</sup> - ⑬ - au prix de 115 € le m<sup>2</sup> ;

- puis, le 23 décembre 2013, après avoir débuté les négociations dès le 14 juin 2013, elle a signé l'acte d'achat de la parcelle B n°456 de 826, m<sup>2</sup> - ⑭ - au prix de 160 € le m<sup>2</sup> ;

- le même jour, le Conseil Municipal acquérait également les parcelles B n°631 de 1.561 m<sup>2</sup> - ⑮ - et B n°1516 de 4.106 m<sup>2</sup> - ⑯ - au prix de 97 € le m<sup>2</sup>.

Cette dernière transaction a induit deux offres de terrains supplémentaires, qui sont venues parachever judicieusement le périmètre de la propriété communale au centre-village :

\* Le 14 mars 2014 était ainsi signée la vente à la Commune de la parcelle B 1753 de 299 m<sup>2</sup> - ⑰ - au prix de 115 € le m<sup>2</sup> ;

- et le 17 mars 2014, la Commune arrivait à boucler une autre transaction, en devenant propriétaire de la parcelle B n°1750 de 1.770 m<sup>2</sup> - ⑱ - au prix également de 115 € le m<sup>2</sup>.

Ces dernières acquisitions représentent une superficie de 9.542 m<sup>2</sup> (presque un hectare) au cœur du village, pour une réserve foncière très utile pour la nouvelle équipe municipale issue des urnes le 23 mars 2014.

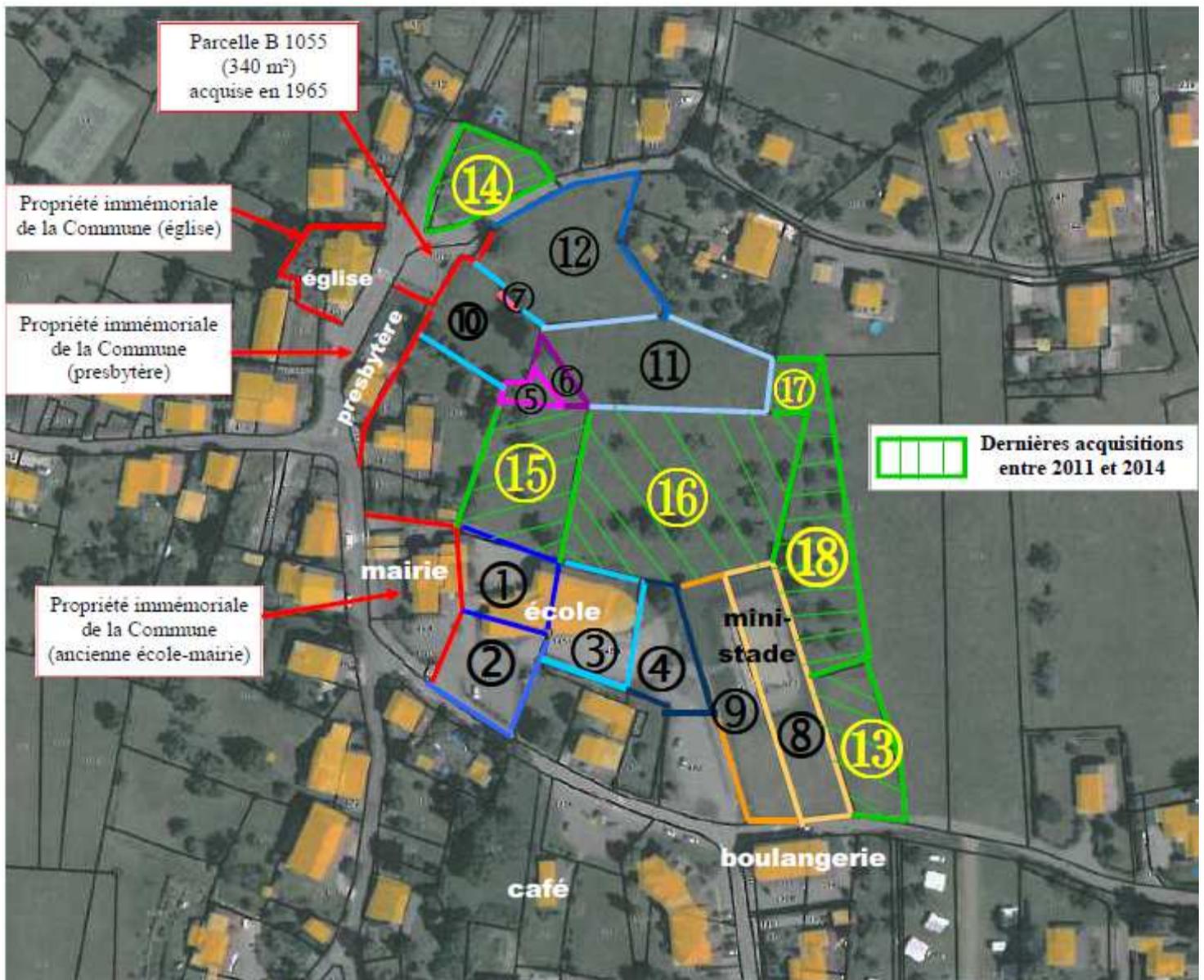
A noter que les variations de prix au mètre carré entre tous ces terrains – le prix est à chaque fois déterminé après avoir consulté les Services fiscaux (c'est une procédure obligatoire pour les collectivités locales) – s'expliquent, à la fois par l'évolution du marché de l'immobilier sur les trois dernières années (à la date d'achat) et aussi en fonction du classement du terrain au Plan local d'urbanisme (zonage) : un terrain classé en zone urbaine pavillonnaire (Ub) ou à urbaniser (AU) vaut plus que dans une zone d'urbanisation spécifique (Ue) ...comme c'est également le cas dans les transactions immobilières privées.

## Et ensuite ?

Tous ces terrains forment désormais un ensemble immobilier homogène, en plein centre. Ils vont permettre au Conseil Municipal nouvellement élu de lancer les premières études de faisabilité technique et financière pour un réaménagement des espaces publics autour de la mairie et de l'école, maintenant que la Commune est propriétaire.

Les équipes municipales successives portent en effet le projet de repenser le Chef-lieu, depuis maintenant plusieurs années. Le projet de révision du Plan local d'urbanisme en cours l'anticipe d'ores et déjà, à travers le zonage (zone urbanisée réservée aux équipements publics « Ue »), l'inscription d'emplacement réservée (qui fige le devenir d'un terrain en faveur d'un intérêt public) et la création de servitudes d'aménagement (développement du commerce de proximité, de logements locatifs sociaux...).





Il est envisagé de créer une voirie nouvelle, depuis la route de Peillonex un peu avant la boulangerie (depuis le terrain ⑬), pour rejoindre le chemin des Champs Clavel devant l'église (devant le terrain ⑭). Etudier aussi l'aménagement d'une place de village. Prévoir l'extension des bâtiments publics, à commencer par l'école lorsque le besoin s'en fera sentir - voire les locaux municipaux (mairie, services techniques), le cas échéant. Anticiper le devenir de la salle des fêtes, que possède l'Union Musicale à côté de l'église, et de façon plus générale, réfléchir aux besoins en locaux d'activités pour les associations et pour permettre l'organisation d'événements familiaux (vin d'honneur...).

Tous ces projets ne se feront pas en un jour. D'abord pour des questions financières, mais aussi parce que cela nécessite réflexion, anticipation et concertation. Notamment avec le Département qui aura son mot à dire concernant la route nouvelle à créer, laquelle doit relier deux routes départementales : la route de Peillonex et la route de la Verne. Mais aussi bien sûr avec les habitants, et les partenaires de la Commune.

Comme pour les aménagements de sécurité sur la route de Findrol, le Conseil Municipal devrait dans un premier temps s'entourer d'un cabinet spécialisé de maîtrise d'œuvre, pour l'aider à faire un état des lieux, recenser les besoins et faire les premières esquisses de différents scénarios possibles d'aménagements (avec les estimations des coûts correspondants). ■



# La municipalisation de la cantine



A la demande de l'association des parents d'élèves de MARCELLAZ « Les Amis de l'école », qui avaient des difficultés à trouver de nouveaux parents bénévoles pour la faire fonctionner, le Conseil Municipal a accepté de municipaliser la cantine, par une délibération du 19 septembre 2013, mais qui n'a pris effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Car il a fallu tout l'automne aux Services municipaux pour préparer la reprise juridique et matérielle de la restauration scolaire, avec l'aide de la Commission du Conseil Municipal chargée de la vie scolaire et élargie exceptionnellement pour l'occasion à trois non-élus : trois parents d'élèves responsables de l'association.

Un nouveau règlement a donc été adopté ; les tarifs facturés aux familles ont été revus ; le système de réservation des repas a également été modifié. Et la Commune a repris à son compte le contrat passé avec la société LEZTROY, basée à LA ROCHE-SUR-FORON, qui fabrique et fournit les repas, en adaptant ce contrat aux règles des marchés publics.

Tous ces changements ont été présentés aux familles, qui avaient été conviées à une réunion d'information, le 26 novembre 2013 (un peu plus de la moitié des parents étaient présents), avant d'être adoptés par le Conseil Municipal le 12 décembre 2013.

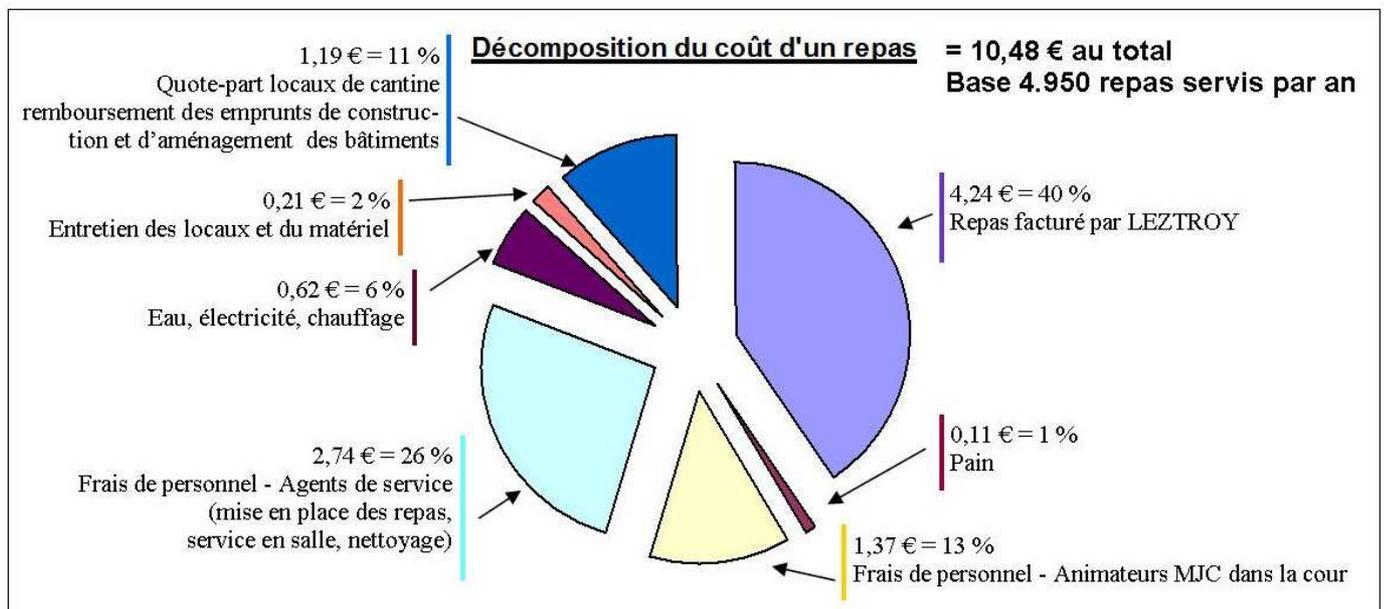
## Les nouvelles règles de fonctionnement

**La réservation des repas** - Un nouveau système a été mis en place, en vue de simplifier le travail d'enregistrement et de commande des repas. Désormais, les enfants qui mangent tous les jours de l'année, ou bien un, deux ou trois jours fixes toutes les semaines toute l'année, peuvent opter pour le système dit de la « demi-pension », qui permet de s'enregistrer au moment de l'inscription et de ne plus avoir à faire de démarche en cours d'année (sauf à désinscrire l'enfant ponctuellement, suivant les nécessités du moment). Cette option, qui simplifie aussi le travail de la Mairie, offre un prix de repas plus faible. Dans le cas contraire et notamment si la régularité dans les jours de la semaine, tout au long de l'année, n'est pas possible, les familles choisissent alors le système des « repas occasionnels », avec une inscription en mairie, uniquement par Internet (avec une adresse mail dédiée), pour le ou les jours de cantine dont elles ont besoin.

Compte tenu que le Secrétariat de Mairie n'est composé actuellement que d'un seul agent et que sa charge de travail, très diverse, ne lui permet pas de ne se consacrer qu'à la seule gestion de la cantine, il est imposé des dates buttoir : il faut s'inscrire (pour la formule en occasionnel) ou se désinscrire ponctuellement (pour la formule en demi-pension), le mardi avant 9 h. pour le jeudi et le vendredi - ou le vendredi avant 9 h. pour le lundi et le mardi suivants, faute de quoi la demande ne peut pas être prise en compte.

**Les tarifs** - La facturation faite aux familles ne reflète pas la totalité des coûts générés par la restauration scolaire. Ainsi et déjà lorsqu'elle était gérée par l'association des Amis de l'Ecole, la Commune participait déjà au financement de ce service (locaux et personnel). A noter que, pour l'année scolaire 2012/2013, dernier exercice comptable connu, le coût réel total du repas (pour 4.950 repas servis au cours de l'année) était de 10,48 € l'unité. Ce prix se décomposait de la manière suivante :





Avec la municipalisation, le Conseil Municipal a décidé de relever le prix du repas facturé aux familles. Soit 4,80 € le repas pour l'option « demi-pension » et 5 € le repas pour l'option « repas occasionnels » (contre 4,30 € demandés auparavant par l'association, de manière uniforme). Cette augmentation tient compte également du relèvement de la TVA appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ces nouveaux tarifs font ainsi participer les utilisateurs à hauteur de 48 % du coût total de la restauration scolaire. Tandis que le Conseil Municipal a choisi de financer les 52 % restants par l'impôt, pour marquer la solidarité financière de tous les habitants en faveur des enfants.

**Les tables ouvertes** - Avec la municipalisation de la cantine, le Conseil Municipal a souhaité proposer aux parents qui le souhaitent de venir manger avec leur enfant, ponctuellement, dans le cadre d'une réservation de leur repas au titre des « tables ouvertes », afin de découvrir le restaurant scolaire, la qualité des repas qui y sont servis, l'ambiance qui y règne, le personnel d'encadrement qui y est affecté..., pour fêter l'anniversaire de son enfant ou bien lui faire une surprise, ou le rassurer la première fois, etc.

Cette possibilité n'est d'ailleurs pas réservée seulement au père ou à la mère, mais, selon les circonstances, aux grands-parents de passage, un cousin ou un autre membre de la famille, qui voudraient déjeuner avec l'enfant et voir dans quelles conditions et de quelle manière ce dernier passe ce temps de midi à la cantine...

Évidemment, il n'est pas possible d'accueillir tous les parents tous les jours toute l'année. Mais la Commune sera heureuse d'accueillir aussi des adultes, de temps en temps, et leur montrer de quelle manière ce service municipal est organisé. Il suffit pour cela de réserver son repas - obligatoirement dans le cadre du système des « repas occasionnels », au même tarif que ce dernier.

## L'évolution de la restauration

Dans le cadre de l'intercommunalité qui fait travailler ensemble MARCELLAZ avec FAUCIGNY et PEILLONNEX depuis 1992 et la création de l'école maternelle intercommunale des Crys, la fusion de la gestion administrative et comptable de la cantine de MARCELLAZ avec celle de PEILLONNEX est à l'étude. En effet, les deux communes utilisent les services d'un même prestataire, la société LEZTROY, pour la fabrication et la fourniture des repas. Par ailleurs, un agent communal, à la mairie de PEILLO-



-NNEX, est affecté spécialement à la gestion de la cantine dans cette commune, ce qui n'est pas le cas du Secrétaire de Mairie de MARCELLAZ (qui assure l'ensemble des tâches administratives, *parmi lesquelles* la cantine).

Pour cela, il est nécessaire d'harmoniser les règles de fonctionnement entre les deux Communes. Ce travail, qui a déjà débuté, va continuer à se faire progressivement, à compter de la prochaine année scolaire 2014-2015. En vue d'une fusion possible à l'horizon 2015-2016.

## Le portage à domicile

Avec la municipalisation de la cantine, la Commune a repris également la gestion administrative directe du service de portage des repas à domicile (dont la livraison était déjà assurée, dans le cadre associatif, par du Personnel communal).

Sont concernées les personnes âgées de 60 ans et plus ; les personnes handicapées (reconnues comme telles par la Commission des droits et de l'autonomie, *ex COTOREP*) dès 18 ans ; et les autres personnes dont l'état de santé nécessite momentanément une aide matérielle pour rester à domicile, par exemple après une hospitalisation lourde.

Il suffit de s'inscrire en mairie (au moins 72 h. avant la livraison souhaitée du premier repas). La demande de mettre fin à l'utilisation de ce service se fait également en mairie, dans les mêmes délais.

Le tarif du repas livré est de 5,80 €.

Les repas peuvent être fournis 7 jours sur 7 (le repas du mercredi est livré en même temps que celui du mardi ; les repas du samedi et/ou du dimanche sont livrés en même temps que celui du vendredi). Comme pour les enfants à la cantine, le repas est toujours livré froid et doit être réchauffé par le bénéficiaire (ce sont les Agents communaux qui réchauffent les repas pour les enfants au restaurant scolaire) - c'est le système dit de « liaison froide » : le plat préparé par la société LEZTROY est refroidi en moins de 2 h. et mis sous vide ; il se conserve pendant 3 jours en moyenne au maximum.

\* \* \*

Le détail des **menus de la cantine** pour chaque mois est disponible sur le site Internet de la mairie :

[www.mairie-marcellaz.fr](http://www.mairie-marcellaz.fr)

rubrique « services scolaires »

rubrique « cantine et garderie périscolaire »

\* \* \*

Les **inscriptions / réinscriptions pour 2014-2015** seront prises dans le courant du mois de juin 2014 – les familles recevront une information personnalisées, le moment venu. ■



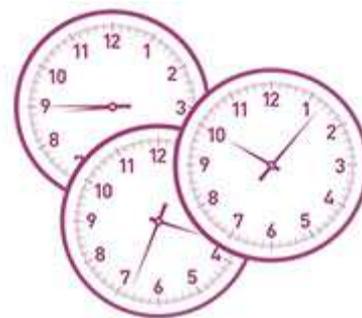
# La mise en place des rythmes scolaires



Le Gouvernement a souhaité, dès 2013, pouvoir rétablir la semaine d'école sur quatre jours et demie, comme c'était le cas jusqu'en juin 2008 – non plus de manière uniforme sur tout le territoire comme aujourd'hui, mais en laissant une large part d'adaptation à chaque situation particulière que constitue chaque école.

## La réforme des horaires de l'école

Ce rétablissement des cours sur quatre jours et demie est plus connu sous le nom de « réforme des rythmes scolaires ». Il comprend deux volets : l'un obligatoire, l'autre facultatif.



La **réforme obligatoire** concerne les nouveaux horaires de l'école. Jusqu'en juin 2008, les enfants travaillaient, dans toutes les écoles, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi toute la journée, et aussi le samedi matin. Avec les nouveaux rythmes scolaires, chaque école a pu choisir de travailler cette dernière demi-journée, soit le samedi matin, soit le mercredi matin. Par ailleurs, il était possible d'envisager des horaires d'école modulés au cours de la journée : commencer les cours un peu plus tard ou un plus tôt, raccourcir ou rallonger la pause du midi, ou encore terminer la classe un peu plus tôt ou un plus tard en fin d'après-midi. Ces modulations étant toutefois encadrées par des minima, fixés par une réglementation nationale.

Après plusieurs mois de réflexions, de rencontres et de concertations entre les différents partenaires concernés : Enseignants, Conseil d'Ecole et délégués de parents d'élèves, Inspection académique, associations gestionnaires de services péri- ou extrascolaires (cantine, garderie, centre aéré...), le Maire, chargé par le Gouvernement d'établir la nouvelle grille horaire de l'école, a proposé officiellement à l'Inspecteur d'académie - qui les a acceptés et validés le 13 février 2014 - les horaires suivants pour l'école de MARCELLAZ :

	LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI		MERCREDI	
	Aujourd'hui	A partir de septembre 2014	Aujourd'hui	Septembre 2014
Classe du matin	8 h. 20 à 11 h. 45	8 h. 05 à 12 h.	-	8 h. 35 à 11 h. 45
Classe de l'après-midi	13 h. 20 à 16 h. 15	13 h. 35 à 15 h. 15	-	-

Ce nouveau planning d'école entrera donc en vigueur à compter de la rentrée des classes de septembre 2014. Le décalage d'un quart d'heure actuel, entre l'école maternelle intercommunale de PEILLONNEX et l'école élémentaire de MARCELLAZ (et aussi de FAUCIGNY) sera maintenu dans la nouvelle organisation, l'année prochaine, afin que les familles concernées puissent continuer d'avoir le temps nécessaire pour récupérer leurs enfants qui sont scolarisés dans les deux écoles.

## Les nouveaux rythmes scolaires

C'est le **volet de la réforme qui est facultatif**. Il a en effet été proposé aux communes, qui le souhaiteraient, de prendre en charge le temps libéré par le raccourcissement des heures de classe du lundi, mardi, jeudi et vendredi.





Sept communes du secteur (FAUCIGNY, FILLINGES, MARCELLAZ, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME et VILLE-EN-SALLAZ du territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, et BOGÈVE du territoire de celle de la Vallée verte), ont alors décidé de mener ensemble un travail de réflexion et de prospective, avec l'aide de la MJC intercommunale « Les Clarines » (qui intervient déjà pour le temps de garderie du matin et du soir, et le temps de cantine, le midi), pour voir ce qui pourrait être proposé aux familles dans le cadre de ces nouveaux rythmes scolaires. Ce temps d'étude a mobilisé Élus, enseignants et délégués de parents, pour de nombreuses réunions en soirée, entre octobre 2013 et mars 2014.

Différentes pistes ont en effet été étudiées pour faire le lien entre la fin des cours les quatre après-midi de la semaine et la garderie périscolaire, sous forme de temps d'activités pédagogiques proposant des animations aux enfants des familles qui le souhaitent. Un chiffrage a également été fait : pour les sept communes, le coût annuel de cette réforme est estimé entre 481.000 € et 529.000 € selon les options. Rien que pour MARCELLAZ, il en coûterait entre 28.000 € et 33.000 € par an (ce qui représente 6 points d'augmentation de la taxe d'habitation...).

La Commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse réfléchit maintenant à la mise en œuvre d'une solution, moins onéreuse et qui pourrait monter en puissance au fil des ans. Car beaucoup d'inconnues subsistent encore : combien d'enfants ne vont pas rentrer chez eux après l'école à 15 h. 30 et sont donc intéressés par cette formule (un nombre qui pourrait être différent selon les jours de la semaine...); combien faudra-t-il alors d'animateurs pour les encadrer, avec la difficulté de recruter du personnel compétent pour quelques heures par semaine ; comment articuler ce temps après la classe avec la garderie périscolaire du soir ; quelle participation sera demandée aux familles en fonction de la solution retenue, etc.

Ce dossier n'étant pas encore pleinement finalisé au moment du bouclage de ce Bulletin Municipal, des propositions seront donc faites directement aux familles concernées, dans le courant du mois de juin et dans tous les cas avant la fin d'année scolaire (le 4 juillet), de telle sorte que la solution retenue soit opérationnelle dès la rentrée des classes de septembre 2014.



## **Le soutien financier à la jeunesse**

Ces « nouveaux rythmes scolaires » sont une charge et une responsabilité supplémentaires importantes pour les communes en général, pour MARCELLAZ en particulier, qui consacre déjà une part non négligeable de son budget au bénéfice de la jeunesse, dans la limite de ses moyens.

Il faut bien sûr rappeler le choix du Conseil Municipal de municipaliser la restauration scolaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, suite à l'absence de renouveau parmi les bénévoles de l'association des Amis de l'École, qui la gérait depuis sa création à la fin des années 1990. Mais sans attendre cette prise en charge, la Commune apportait déjà une aide importante à l'Association : par la mise à dispo-



-sition de locaux communaux (au départ dans l'ancienne mairie jusqu'en 2002, puis dans la nouvelle école, depuis cette date) ; et aussi l'affectation du Personnel municipal spécialisé (deux agents de service) pour préparer les repas et servir à table ; sans oublier la prise en charge du coût des animateurs de la MJC chargés d'encadrer le temps de midi dans la cour. Soit une contribution annuelle de 24.000 € en 2011/2012 et de 27.000 € en 2012/2013 (le coût total n'est pas encore connu pour 2013/2014) - ce qui représente près de 52 % du coût du repas (voir p. 14).

La Commune apporte également son aide à l'association des parents qui gère la garderie périscolaire « Les Scoubidouus », par une subvention annuelle et, là aussi, par la mise à disposition des locaux au sein de l'école. Elle subventionne également l'association de la garderie périscolaire des Crys (pour les enfants de l'école maternelle intercommunale).



Par ailleurs et depuis 2013, MARCELLAZ s'est associée à FAUCIGNY et FILLINGES pour la création et le financement d'une crèche pluricommunale, de 40 berceaux sur FILLINGES. Dès la première année de fonctionnement (la crèche a ouvert le 13 mai 2013), les enfants des familles de MARCELLAZ (entre 0 et 4 ans) ont pu largement bénéficier de ce nouveau service : la proportion des attributions de plages horaires au bénéfice de notre Commune représentait en effet, en 2013, près de 12 % du temps en crèche - soit sept familles (contre seulement 4 % à FAUCIGNY et 84 % à FILLINGES, la commune la plus importante sur les trois).

Le coût moyen d'un « berceau » (place en crèche) est de 5.000 € env. par an ; après déduction de la participation des familles et des aides de la Caisse d'allocations familiales, la Commune assume le reste-à-charge (à noter que les chiffres définitifs du premier exercice comptable 2013 de la nouvelle crèche n'étaient pas encore connus au moment de boucler le Bulletin municipal).

Enfin, outre des investissements périodiques, soit pour maintenir à niveau l'école et ses équipements, soit pour développer de nouveaux espaces ludiques et de rencontre pour les jeunes (comme la nouvelle aire de jeux – voir pp. 24-25), la Commune assure la gestion matérielle du fonctionnement de l'école : entièrement pour l'école élémentaire de MARCELLAZ (121.150 € en 2013) ; en proportion du



nombre d'enfants pour l'école intercommunale des Crys (40.700 € en 2013). A noter qu'elle a décidé pour 2014, par exemple, de doubler sa participation pour aider au financement de la classe de mer qui aura lieu, courant juin – en plus de la prise en charge des sorties annuelles à la piscine (soit 7.500 € au total prévus au budget 2014). ■



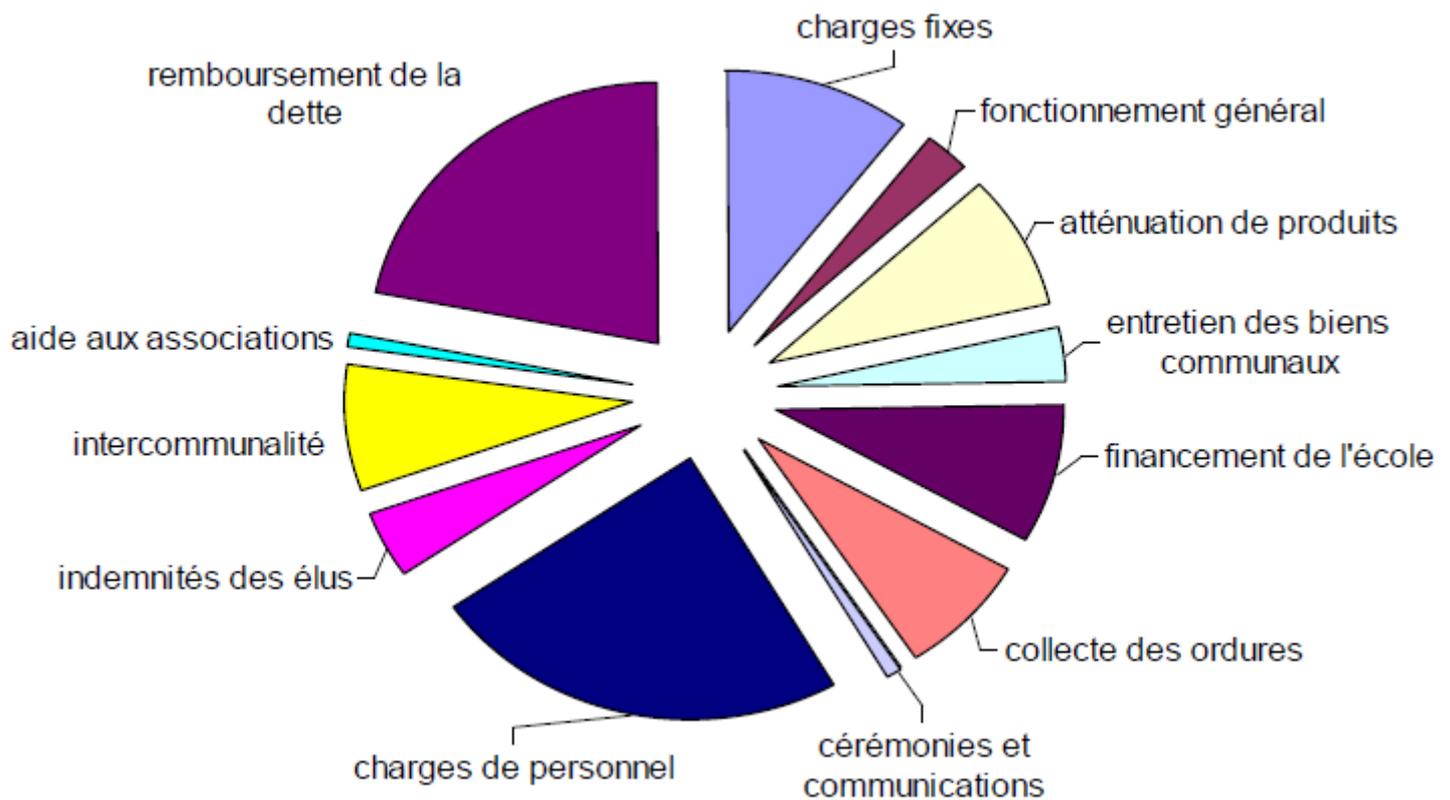
# Les comptes 2013 de la Commune

Les comptes financiers de la Commune pour 2013 ont été approuvés par le Conseil Municipal, le 27 février 2014.

La comptabilité publique communale différencie ce qui relève de la « section de fonctionnement » (charges courantes d'exploitation) et ce qui relève de la « section d'investissement » (études et gros travaux). Elle est tenue en double, par la Commune et par le Trésor Public (trésorerie de SAINT-JEOIRE), pour un meilleur contrôle de l'argent public.

## Les dépenses de fonctionnement

Il est possible de classer les dépenses communales de fonctionnement courant en 12 postes de dépenses :



Total des dépenses	Part en %	Postes de dépenses
68.248 €	10,44 %	<b>CHARGES FIXES</b> - Il s'agit des dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage, les primes d'assurance, les impôts fonciers, les cotisations obligatoires... qui sont des dépenses incompressibles et sur lesquelles la Commune n'a aucune marge de manoeuvre
17.305 €	2,65 %	<b>FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL</b> - Il s'agit du carburant, des produits d'entretiens, des fournitures de bureau, du papier photocopies (école + mairie), des fournitures de voirie (dont le sel de déneigement), des fournitures techniques qui servent à l'entretien et aux petites réparations, des abonnements, timbres, téléphone...



Total des dépenses	Part en %	Postes de dépenses
55.181 €	8,44 %	<b>ATTÉNUATION DE PRODUITS</b> - Reversement d'une partie des recettes fiscales aux autres collectivités locales, dans le cadre de la péréquation financière
20.956 €	3,21 %	<b>ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX</b> - Dépenses d'entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie, des réseaux, du mobilier, des équipements, y compris les contrats de maintenance
56.000 €	8,57 %	<b>FINANCEMENT DE L'ÉCOLE</b> - Crédits scolaires pour le fonctionnement des deux écoles (celle de MARCELLAZ + l'école maternelle intercommunale des Crys à PEILLONNEX), sorties scolaires, financement des activités ski et piscine, mais aussi l'aide aux associations de parents d'élèves pour les services périscolaires (cantine + garderie de MARCELLAZ et de PEILLONNEX), subventions...
48.507 €	7,42 %	<b>COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES</b> - En porte-à-porte, mais aussi les frais de vidage des bennes de tri sélectif en apport volontaire, mais encore les coûts d'élimination et d'incinération à l'usine intercommunale de MARIGNIER et les frais de recyclage Nota - ces dépenses sont couvertes par la redevance correspondante que l'on retrouve en recettes de fonctionnement
6.551 €	1 %	<b>CÉRÉMONIES ET COMMUNICATIONS</b> - Cérémonies aux monuments aux morts, cérémonie des vœux et d'accueil des nouveaux habitants, festivités pour le 14-Juillet, gerbes au nom de la Commune à l'occasion de décès (familles d'agents ou d'élus ou d'anciens agents ou d'anciens élus). Mais aussi frais d'impression du bulletin municipal annuel, d'hébergement du site Internet de la mairie, etc.
154.274 €	23,6 %	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> - Rémunération des 4 agents communaux (+ 2 agents recenseurs en 2013) et cotisations patronales. Pour situer MARCELLAZ, ce taux est de 42 % env. pour les communes de même strate (500 à 2.000 hab.) et de 53 % env. pour toutes les communes (moyenne nationale)
26.677 €	4,08 %	<b>INDEMNITÉ DES ÉLUS</b> - Seuls le maire et les adjoints perçoivent une indemnité, dont le montant est réglementé en fonction de la population communale
51.609 €	7,89 %	<b>INTERCOMMUNALITÉ</b> - Versement de la participation communale aux charges de fonctionnement des différents syndicats intercommunaux auxquels adhère la Commune, y compris le financement de la protection civile (pompiers). Mais aussi pour le fonctionnement de la fourrière intercommunale (basée à ARTHAZ-PONT-N.-D.). Sans oublier les dépenses d'aide sociale communale
4.639 €	0,71 %	<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS LOCALES</b> - Subventions aux associations locales (autres que scolaires, qui sont comptabilisées avec l'école). Depuis 2013, la subvention à la MJC est prise en charge directement par la Communauté de Communes
143.843 €	22 %	<b>REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS</b> - Intérêts et capital des emprunts en cours. Selon les ratios nationaux d'analyse des comptes : * <u>Durée de désendettement</u> : si on devait affecter la totalité des recettes de l'année pour rembourser la totalité des emprunts en cours = 1,36 an en 2013 (le maximum recommandé est de 2 ans) * <u>Taux d'endettement</u> : la part que représente le remboursement de la dette dans les recettes de la Commune = 14,62 % en 2013 (le maximum recommandé est de 25%. Pour un ménage, c'est 30 % env.)



## L'évolution des dépenses sur tout un mandat (2008-2014)

En reprenant ces 12 grands postes de dépenses, année après année, on peut ainsi mesurer leur évolution et leur incidence financière pour la Commune. Ces résultats sont présentés chaque année dans le cadre du « débat d'orientations budgétaires » qui précède le vote du budget ; les informations financières de ce débat sont disponibles sur le site Internet de la mairie : [www.mairie-marcellaz.fr/](http://www.mairie-marcellaz.fr/) rubrique « finances - fiscalité » / « finances communales »

							Soit une progression moyenne	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	annuelle	sur les 6 ans
Charges fixes	47 537 €	48 300 €	54 290 €	58 513 €	74 330 €	68 248 €	7,26%	43,57%
Entretien et réparation Biens communaux	15 159 €	13 147 €	9 670 €	18 752 €	17 207 €	20 956 €	6,37%	38,24%
	Ensemble =						6,82%	40,90%
⇒ qui sont des dépenses incompressibles et sur lesquelles la Commune n'a quasiment aucune marge de manœuvre. Si on y rajoute :								
Frais de fonctionnement	11 315 €	13 375 €	13 221 €	14 988 €	19 088 €	17 305 €	8,82%	52,94%
	Ensemble =						7,49%	44,91%
Si on y rajoute les dépenses obligatoires imposées par la Loi :								
Charges de personnel	148 152 €	145 260 €	149 296 €	151 032 €	152 134 €	154 274 €	0,69%	4,13%
Autres charges (hors Assoc.)	78 025 €	81 718 €	78 799 €	84 090 €	85 255 €	78 286 €	0,06%	0,33%
Remb. des intérêts de la dette	49 039 €	58 103 €	63 760 €	57 392 €	63 335 €	61 573 €	4,26%	25,56%
<b>TOTAL :</b>	<b>349 227 €</b>	<b>359 902 €</b>	<b>369 036 €</b>	<b>384 767 €</b>	<b>411 348 €</b>	<b>400 643 €</b>	<b>4,58%</b>	<b>27,46%</b>
<b>Inflation (indice des prix à la consommation)</b>								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
	2,8%	0,1%	1,5%	2,1%	2,0%	0,9%		
							↓	
							1,6% par an en moyenne	

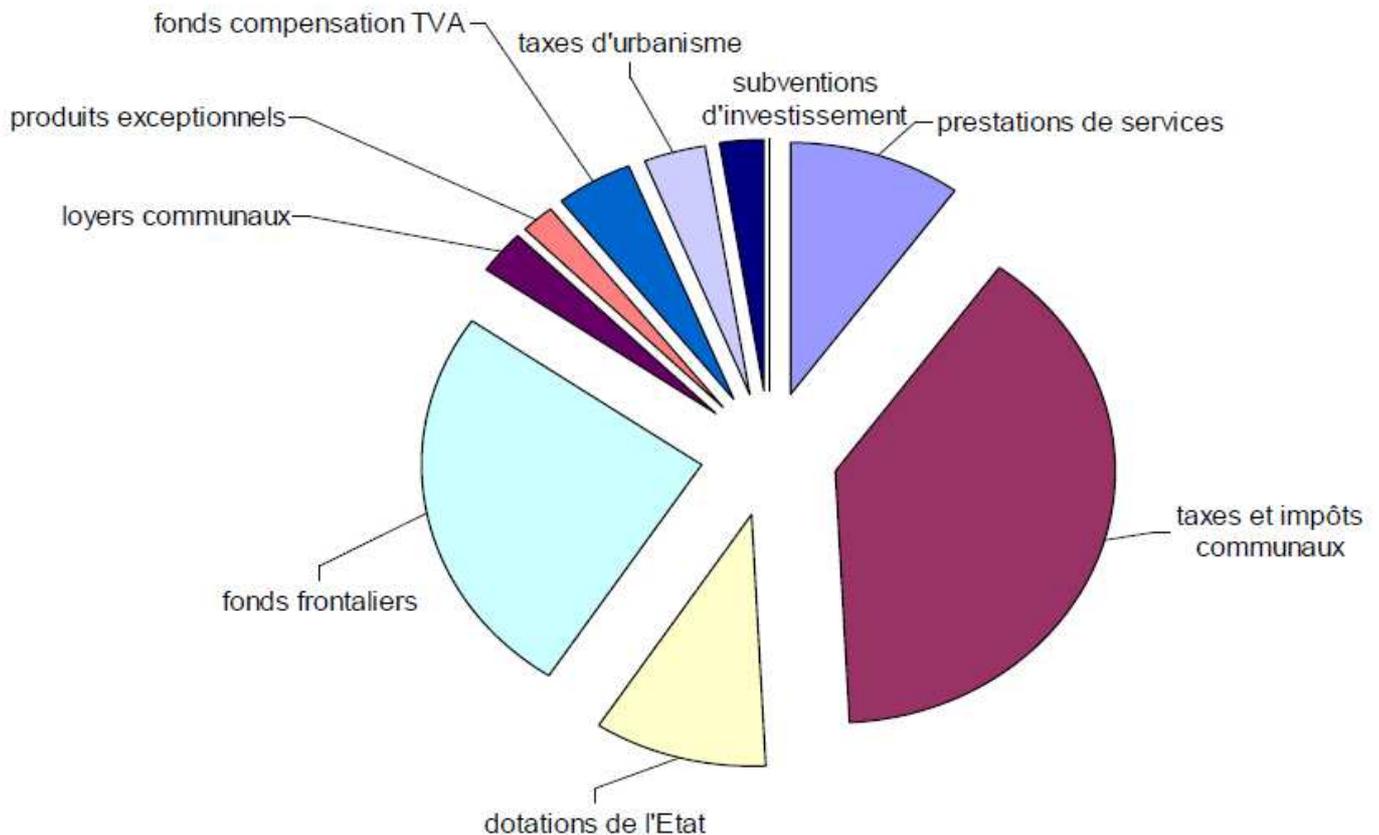
## Les différentes recettes communales

Pour une commune, elles sont de 9 ordres : cela va des impôts locaux (la source de revenus la plus connue) aux dotations de l'Etat (qui annonce vouloir faire des économies en réduisant justement ces dotations qu'ils verse aux communes), mais aussi les loyers des biens communaux loués, le reversement d'une partie des « fonds frontaliers », ou encore la compensation d'une partie de la TVA, etc.

Ces recettes, selon leur provenance, sont imputées en section de fonctionnement (pour la plupart), ou en section d'investissement lorsque la loi impose qu'elles ne servent que pour des investissements nouveaux (études et travaux) ou pour rembourser les emprunts – c'est le cas :

- des subventions que la Commune reçoit de ses partenaires pour l'aider à financer ses projets de développement et d'aménagement (travaux de voirie, équipements nouveaux...) ;
- de la compensation d'une partie de la TVA que la Commune paie sur les travaux d'investissements qu'elle réalise (reversement par l'Etat avec 2 années de retard) ;
- des taxes d'urbanisme (ancienne taxe locale d'équipement, nouvelle taxe d'aménagement) sur les constructions neuves ;
- et des emprunts nouveaux éventuels, qui ne peuvent en aucun cas servir pour le fonctionnement courant de la Commune (à la différence de l'Etat qui emprunte surtout pour payer ses dépenses courantes).





Total des dépenses	Part en %	Détail des recettes
<b>445.133 €</b>	<b>39,18 %</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b> - Part communale de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la fiscalité des entreprises, impôts sur les pylones électriques, taxe sur l'électricité, fraction des droits de mutation sur les ventes immobilières en haute Savoie...
<b>113.046 €</b>	<b>9,95 %</b>	<b>DOTATIONS DE L'ÉTAT</b> - Participation de l'Etat pour aider au financement des missions que la Commune assure pour le compte de l'Etat (élections, recensement, tenue du cadastre, état civil...), en notant que le coût de ces missions n'est pas entièrement couvert par ces dotations de l'Etat
<b>290.364 €</b>	<b>25,56 %</b>	<b>FONDS FRONTALIERS</b> - Fraction de l'impôt sur le revenu des travailleurs frontaliers habitant MARCELLAZ (titulaire d'un permis de travail ou citoyens suisse), qu'ils paient à la République de Genève (prélèvement à la source) et que cette dernière reverse, <i>via</i> le Conseil Général de haute Savoie. MARCELLAZ comptait 283 frontaliers recensés en 2013 (50 % de la population active)
<b>33.422 €</b>	<b>2,94 %</b>	<b>LOYERS COMMUNAUX</b> - Loyers perçus pour les 3 logements communaux (au-dessus de la mairie et dans l'ancien presbytère), pour divers locaux, pour des terrains agricoles...
<b>19.917 €</b>	<b>1,75 %</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> - Evidemment très variables d'une année sur l'autre, il s'agissait en 2013, de remboursements de trop-payé sur factures, de trop-versé sur cotisations patronales...
<b>50.450 €</b>	<b>4,44 %</b>	<b>FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA</b> - Remboursement de 15,482 % (sur 19,6 %) de la TVA payée pour les travaux d'investissement réalisés en 2011



Total des dépenses	Part en %	Détail des recettes
42.131 €	3,71 %	<b>TAXES D'URBANISME</b> - Produit de la taxe locale d'équipement (ancienne formule) et de la taxe d'aménagement (nouvelle formule), que règlent les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme pour une construction neuve
28.859 €	2,54 %	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b> - La Commune a encaissé les subventions de l'Etat, du Département et du Syndicat départemental d'électrification qu'il avait obtenues pour les travaux d'aménagement du Chemin des Granges réalisés en 2012
112.728 €	9,92 %	<b>PRESTATIONS DE SERVICE</b> - Produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, en premier lieu. Mais aussi vente de concessions au cimetière, loyers pour l'occupation du Domaine public par les opérateurs de téléphonie et par EDF, reversement d'une fraction de la vente d'eau par la Lyonnaise des Eaux, vente de photocopies, de plans du PLU...

A noter que la Commune n'a souscrit aucun emprunt nouveau en 2013.

### Les investissements réalisés en 2013

Au cours de 2013, le Conseil Municipal a procédé à un certain nombre de travaux sur des programmes permanents d'investissements :

- \* 23.151 € de travaux annuels de goudronnage sur les routes communales – et aussi 144 € de frais de numérotation d'habitations nouvelles (plaques) ;
- \* 16.052 € d'achats de matériels, mobiliers et équipements divers, dans les différents bâtiments communaux, notamment à l'occasion de l'ouverture de la troisième classe à l'école à la rentrée de septembre 2013 ;
- \* 371 € de frais de reliure des registres d'état civil (dépense obligatoire pour le compte de l'Etat) ;
- \* 8.425 € pour l'aménagement d'un second columbarium au cimetière (8 cases nouvelles supplémentaires ont été créées) ;
- \* et 6.753 € pour divers travaux d'extension ou de réfection sur les réseaux d'eaux pluviales et d'électricité.

Par ailleurs, les dernières factures du chantier de rénovation de l'ancien presbytère ont été réglées, pour 25.711 € (chantier 2011/2012).

Enfin, le Conseil Municipal a réalisé l'aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans au Chef-lieu (voir pp. 24-25). Les premières factures réglées sur 2013 s'élèvent à 29.905 €.

Pour information, les actes d'achat de terrains (voir pp. 16-18) ayant été signés en toute fin d'année 2013, l'argent qui avait été provisionné sur le budget 2013 (682.160 €) a finalement été décaissé sur l'exercice comptable 2014 ; cette dépense n'apparaît donc pas dans les comptes 2013. ■

Bruno MIQUELARD  
Secrétaire Général de la Mairie



# Les nouvelles de la Communauté de Communes

Avec les élections municipales, les élus qui siègent à la Communauté de Communes des Quatre Rivières – à laquelle adhère MARCELLAZ – ont été, eux aussi, entièrement renouvelés.



## Une nouvelle répartition des sièges à compter de 2014

A cette occasion, de nouvelles règles de représentativité des communes sont entrées en application : la loi a demandé en effet que la représentation des différentes communes ne soit plus égalitaire, mais qu'elle soit proportionnelle à la population de chacune. Les différents Conseils Municipaux avaient donc arrêté la future répartition des sièges, au cours du deuxième trimestre 2013.

Ainsi, jusqu'en mars 2014 et depuis les élections, chaque Commune était / est représentée :

	Jusqu'en mars 2014	A compter des élections de mars 2014
FAUCIGNY	2 titulaires (+ 1 suppléant)	2 titulaires
FILLINGES	2 titulaires (+ 1 suppléant)	5 titulaires
LA TOUR	2 titulaires (+ 1 suppléant)	3 titulaires
MARCELLAZ	2 titulaires (+ 1 suppléant)	2 titulaires
MÉGEVETTE	2 titulaires (+ 1 suppléant)	2 titulaires
ONNION	2 titulaires (+ 1 suppléant)	3 titulaires
PEILLONNEX	2 titulaires (+ 1 suppléant)	3 titulaires
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	2 titulaires (+ 1 suppléant)	2 titulaires
SAINT-JEOIRE	2 titulaires (+ 1 suppléant)	5 titulaires
VILLE-EN-SALLAZ	2 titulaires (+ 1 suppléant)	2 titulaires
VIUZ-EN-SALLAZ	2 titulaires (+ 1 suppléant)	6 titulaires
	<b>22 conseillers (titulaires) communautaires</b>	<b>35 conseillers communautaires</b>

Pour les communes de moins de 1.000 habitants – qui ne disposent que de deux sièges – leurs délégués sont forcément le maire et le premier adjoint. Pour les communes de plus de 1.000 habitants, les conseillers communautaires ont été élus en même temps que le Conseil Municipal, lors des élections des 23 et 30 mars 2014 ; certains de ces délégués sont donc issus de listes minoritaires dans leur conseil municipal, suivant le nombre de voix qu'ils ont obtenues.

## De nouveaux conseillers qui ont renouvelé le Bureau

A l'issue des élections des 23 et 30 mars 2014, les 35 nouveaux conseillers communautaires ont donc été renouvelés. Siègent maintenant à la Communauté de Communes, pour 2014-2020 :



Bernard CHATEL et Danielle GRIGNOLA	..... de FAUCIGNY
Bruno FOREL, Jacqueline GUIARD, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX et Olivier WEBER	..... de FILLINGES
Daniel REVUZ, Danielle ANDRÉOLI et Jean PELLISSON	..... de LA TOUR
Bernard CHAPUIS et Léon GAVILLET	..... de MARCELLAZ
Max MEYNET-CORDONNIER et Chantal BEL	..... de MÉGEVETTE
Yvon BERTHIER, Marie-Laure DOMINGUES et Séverine CHAUBE	..... d'ONNION
Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX et Catherine BOSC	..... de PEILLONNEX
Christine CHAFFARD et Philippe GEVAUX	..... de SAINT-JEAN-DE-THOLOME
Nelly NOËL SANDRIN, Michel CHATEL, Carole BUCZ, Christophe BOUDET et Stéphane CHAMBON	..... de SAINT-JEOIRE
Laurette CHENEVAL et Léandre CASANOVA	..... de VILLE-EN-SALLAZ
Serge PITTET, Maryse BOCHATON, Pascal POCBAT BARON, Monique MOËNNE, Gérard MILÉSI et Florian MISSILIER	..... et de VIUZ-EN-SALLAZ

Ils ont été installés dans leur nouvelle fonction, le 23 avril 2014, et ont à leur tour élu le nouveau Bureau de la Communauté de Communes, pour toute la durée de la nouvelle mandature 2014-2020 :

**- Président de la Communauté de Communes :**

Trois candidats se sont présentés et ont obtenu :

- M. Bruno FOREL (FILLINGES) : 19 voix
- M. Serge PITTET (VIUZ-EN-SALLAZ) : 7 voix
- et M<sup>me</sup> Christine CHAFFARD (SAINT-JEAN-DE-THOLOME) : 9 voix

M. Bruno FOREL, Maire de FILLINGES, ayant obtenu dès le premier tour la majorité absolue, a été réélu comme Président.

**- Vice-présidents de la Communauté de Communes :**

Le choix a été fait de reconduire à 5 le nombre de vice-présidents (sur un maximum de sept, permis par la loi).

- ① M. Serge PITTET, Maire de VIUZ-EN-SALLAZ et Conseiller Général du canton de SAINT-JEOIRE, recueillant, seul, 35 voix, a été élu dès le premier tour de scrutin en qualité de Premier Vice-Président ;
- ② M<sup>me</sup> Nelly NOËL SANDRIN, Maire de SAINT-JEOIRE, a été élue dès le premier tour en qualité de deuxième Vice-Présidente, avec 31 voix – contre 1 voix à M<sup>me</sup> Carole BUCZ (SAINT-JEOIRE) et 1 voix à M. Stéphane CHAMBON (SAINT-JEOIRE) ;
- ③ M. Bernard CHATEL, Maire de FAUCIGNY, a été élu dès le premier tour de scrutin en qualité de troisième Vice-Président, avec 31 voix – contre 1 voix allant à M. Michel CHATEL (SAINT-JEOIRE) ;
- ④ M<sup>me</sup> Christine CHAFFARD, Maire de SAINT-JEAN-DE-THOLOME, a été élue dès le premier tour de scrutin en qualité de quatrième Vice-Présidente, avec 28 voix – contre 1 voix allant à M. Philippe GEVAUX (SAINT-JEAN-DE-THOLOME) ;
- ⑤ M<sup>me</sup> Chantal BEL, Première Adjointe au Maire de MÉGEVETTE, recueillant, seule, 28 voix, a été élue dès le premier tour de scrutin en qualité de cinquième Vice-Présidente. ■



# Le repas des Anciens 2013

Comme chaque année, les Anciens de MARCELLAZ se sont retrouvés à la Salle des fêtes de l'Union Musicale, le dimanche 24 novembre 2013, pour entretenir des liens et partager ensemble un bon repas, à l'invitation du Centre communal d'action sociale (CCAS) de MARCELLAZ.

Près de 80 personnes ont répondu présentes, pour cette édition 2013, autour des Administrateurs du CCAS, d'élus du Conseil Municipal et du Personnel municipal ; avec la participation également de M. le Curé. Le choix a été fait, cette année, de commander les repas à M. RAIBON, traiteur à CONTAMINE-SUR-ARVE et, de l'avis de tous, ils étaient très bons et très copieux... Et c'est Hubert CHAUPUIS (de SAINT-JEAN-DE-THOLOME) qui a assuré l'animation, cette année, avec son accordéon et qui a entraîné la salle à chanter tous en chœur !

Cette journée a aussi été l'occasion de fêter les 80 ans de M. Joseph ORELLI (du secteur du « Quart d'Avoz »). Et d'avoir une pensée pour les Anciens de MARCELLAZ absents ce jour-là, malades ou en maison de santé, ou décédés depuis la dernière rencontre de 2012. ■



Quelques photos de cette journée...



# Le carnet de l'état civil

## Naissances

Il y a eu douze naissances en 2013 et notamment (1) :



Le 7 janvier 2013 est née **Chloé THOMAS**

Fille de David THOMAS et de Louise GORRINGE – 212, route de Lossiège

Le 16 mars 2013 est né **Alrik MORELLO**

Fils de Sébastien MORELLO et de Christiane APPELT – 189, chemin des Champs Clavel

Le 23 avril 2013 est née **Mélyne SCHWEITZER**

Fils de Julien SCHWEITZER et d'Emmanuelle GUILLERET – 190, route de Bonnaz

Le 29 mai 2013 est né **Téann GILLIET**

Fils d'Alexandre GILLIET et de Carole LAMBERT – 724, route de Findrol

Le 6 juin 2013 est né **Théo RUBEI**

Fils d'Olivier RUBEI et de Mariana CASCIATI – 159, route de Findrol

Le 15 juin 2013 est née **Bérénice GRANDJEAN**

Fille d'Alexis GRANDJEAN et de Bérengère MASSART – 444, route de Findrol

Le 16 juin 2013 est né **Thomas PÉGUET**

Fils d'Olivier PÉGUET et de Valérie BOTTOLLIER-DEPOIS – 231, route de Bonneville

Le 3 octobre 2013 est né **Tom BALLON**

Fils de Richard BALLON et de Sabine MOULLET – 498, route de Findrol

Le 16 octobre 2013 est née **Margot TOCK**

Fille de Julien TOCK et de France BOUVIGNIES – 34, route des Gavillet

Le 1<sup>er</sup> décembre 2013 est né **Fabio VICENTE**

Fils de Daniel VICENTE et de Priscilla CUNHA – 83, route de Saint-Jeoire

Le 10 décembre 2013 est né **Melchior MARIAZ**

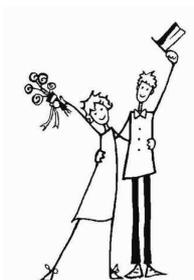
Fils de Romain MARIAZ et d'Aurélié MIÈVRE – 517, route de Bonnaz

## Mariages

Le 1<sup>er</sup> juin 2013 se sont mariés **Sébastien THEVENON** et **Lydia PALAMARA**  
qui habitent 47, chemin de la Croix Rouge

Le 17 août 2013 se sont mariés **Cédric VALDEVIT** et **Morgan MORIN**  
qui habitent 64, route des Philippes

Le 1<sup>er</sup> juin 2013 se sont mariés (à PERS-JUSSY) **Sébastien TROTTET** et **Aurélié MIOLLANY**  
qui habitent 86, route de Lossiège



(1) - Conformément à la loi, certaines familles n'ont pas souhaité que la naissance de leur enfant soit publiée



# Décès

---

Le 18 janvier 2013 nous a quitté **Emile GAVILLET**  
décédé à CONTAMINE-SUR-ARVE dans sa 93<sup>ème</sup> année, qui habitait 351, route de Bonneville

Le 4 août 2013 nous a quitté **Joëlle WAGNER**, épouse de Dominique CHENEVAL  
décédée à CONTAMINE-SUR-ARVE dans sa 57<sup>ème</sup> année, qui habitait 544, route d'Arpigny



Le 23 août 2013 nous a quitté **Monique TARDIEUX veuve PINGET**  
décédée à CONTAMINE-SUR-ARVE dans sa 76<sup>ème</sup> année, qui habitait 778, route de Findrol

Le 14 septembre 2013 nous a quitté **Gilbert GAVARD**  
décédé à LA TOUR dans sa 64<sup>ème</sup> année, qui habitait 6, chemin de la Sauffaz

Le 25 septembre 2013 nous a quitté **Clément BELLAGAMBA**, époux de Marcelle RIPOCHE  
décédé à CONTAMINE-SUR-ARVE dans sa 78<sup>ème</sup> année, qui habitait 67, chemin de la Sauffaz

Le 5 octobre 2013 nous a quitté **Noé GILLET**, fils d'Alexandre GILLET et de Sonia FERREIRA  
décédé à CHAMBÉRY quelques jours après sa naissance, dont les parents habitent 109, chemin des Carmes

Le 28 octobre 2013 nous a quitté **Jean Paul PETIT**, époux de Denise JERMANN  
décédé à CONTAMINE-SUR-ARVE dans sa 77<sup>ème</sup> année, qui habitait 47, chemin de la Sauffaz

Le 31 octobre 2013 nous a quitté **Henri BERTHET**  
décédé à CONTAMINE-SUR-ARVE dans sa 80<sup>ème</sup> année, qui habitait 10, route d'Arpigny

Le 2 novembre 2013 nous a quitté **Jean-Marie DUMONT**, époux d'Orasone KEOHAVONG  
décédé à LA TOUR dans sa 56<sup>ème</sup> année, qui habitait 280, route de Perraz

## Petit rappel utile...

---

### Lutte contre le bruit et les nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours et l'envie de passer du temps dehors...

**PROPRIÉTÉS PRIVÉES :** (extrait de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2007)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique, etc.) ne sont possibles :

- les jours ouvrables (lundi au vendredi) : uniquement entre 8 h. et 20 h.
- le samedi : uniquement entre 9 h. et 12 h. et entre 14 h. 30 et 19 h.
- le dimanche et les jours fériés : uniquement entre 10 h. et 12 h.

Les propriétaires de chiens et autres animaux sont tenus de veiller à ce que ceux-ci ne fassent pas du bruit de manière répétée et intempestive (voir la pose d'une muselière, un enfermement, etc.).

Le stationnement ou l'arrêt prolongé d'un véhicule ne doit pas créer de nuisance sonore pour le voisinage. ■



# Le Comité des Fêtes de Marcellaz



Le vendredi 17 janvier 2014 s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité des fêtes de MARCELLAZ. Après un bref bilan d'activités pour l'année 2013, la trésorière a présenté le compte rendu financier. Une belle année réalisée tant sur le plan de la participation que sur le plan du budget pour l'Union Musicale, Loisirs et Culture (UMLC), ce dernier étant positif pour repartir de bon pied en 2014. C'est ensuite vers l'avenir que s'est tournée l'assemblée...

**Les membres du Comité des fêtes**



L'évènement marquant, pour l'UMLC en 2013, est bien évidemment la grande Fête d'automne, le 15 septembre. Malgré un temps qui n'était pas du côté des exposants, les bénévoles de l'association ont mis toutes leurs forces pour rendre cette journée agréable pour tous. En premier lieu, le vide-grenier a été réimplanté dans le village avec notamment un repas sous chapiteau devant la mairie.

## **Le temps maussade n'a pas démoralisé les brocanteurs**

En second lieu, le repas a été animé par des artistes locaux : Bob dit l'âne, Hubert et son accordéon et les Titty Winter's.

En plus de la Fête d'automne, le Comité des fêtes a organisé d'autres manifestations depuis. Ainsi, le 6 décembre 2013, le Téléthon, en partenariat avec la commune de PEILLONNEX, a permis aux personnes qui le souhaitent de venir manger la soupe préparée par le Comité. L'animation a été l'œuvre du « Lien 74 ».



Le 8 février 2014, l'annuel concours de belote a attiré 36 doublettes dans la bonne humeur. La salle était encore en rénovation, mais rien n'a empêché les beloteurs de venir battre les cartes lors de cette soirée, qui s'est terminée, de manière traditionnelle, par la soupe à l'oignon.

**La salle en travaux, mais pleine !**



**Tous à la tâche pour la salle !**

Justement, pour parler de la salle des fêtes, les travaux ont commencé début 2014. Tous les membres ont donné de leur temps pour rendre la salle plus accueillante. L'association tient à remercier les membres travailleurs et le Conseil Municipal pour son aide financière. L'inauguration aura lieu prochainement...

Pour faire un point sur les animations à venir, vous pourrez retrouver les membres du Comité des Fêtes de MARCELLAZ lors de ces dates :

- 8 juin 2014 : spectacle de l'Atelier de la Chanson.
- 21 juin 2014 : spectacle « Du Môle au Môlardier », en partenariat avec le Musée Paysan de VIUZ-EN-SALLAZ. Il s'agit d'un spectacle itinérant sur les 11 communes de la Communauté de Communes
- 14 juillet 2014 : les animations auront lieu, cette année, sur la commune de PEILLONNEX.
- 21 septembre 2014 : le vide-grenier et la fête du village.

Les membres de l'UMLC souhaitent diversifier les animations pour la commune, avec notamment des ateliers de cuisine pour adultes et enfants. De plus, une soirée déguisée en mars 2015 est à l'étude par le Comité des Fêtes.

Pour toutes questions concernant les animations ou pour la location de la salle, ainsi que pour devenir bénévole au Comité des Fêtes et apporter votre aide à cette équipe :

envoyez un mail à l'adresse [sophie.guichet@hotmail.fr](mailto:sophie.guichet@hotmail.fr)  
ou écrire au « Comité des fêtes » 3, place de la Mairie 74250 MARCELLAZ. ■

Romain BÉNÉ



# Les Amis de l'École

## UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT

### Une croissance positive

Le but de notre association, aujourd'hui au service de 56 élèves dans 3 classes, reste le même que lors de sa création en 1978 lorsque le village ne comptait que 21 élèves et 1 classe:

- Récolter des fonds pour permettre à nos enfants de participer à diverses activités dans le cadre scolaire.
- Tisser des liens autour de la vie scolaire.

Heureusement, certaines choses évoluent en 36 ans! Depuis 1989, des activités sportives telles les sports de glisse et la natation sont en partie subventionnées par la municipalité. Et depuis janvier 2014, la Mairie a repris la gestion de la cantine que les parents bénévoles assuraient depuis 15 ans.

### Les récompenses

Les fonds récoltés par l'association sont essentiels pour l'épanouissement de nos enfants. Ils leur permettent de faire des découvertes et de vivre des expériences éducatives inoubliables.

Grâce aux efforts soutenus des parents sur plusieurs années, à leur

enthousiasme et à leur créativité, l'association est très heureuse de pouvoir financer une classe de mer à hauteur de 40%. Tous les élèves de l'école auront la chance de participer à ce voyage du 15 au 20 juin.

Dans le cadre du programme pédagogique danse et sculpture, l'association a financé deux activités:

6 séances d'une intervenante danse pendant lesquelles les enfants ont appris à créer et exécuter une chorégraphie ainsi qu'une sortie spectacle à Gaillard pour la représentation "De Corps à Cordes", un dialogue entre un danseur et une violoniste.

### Pressage des pommes et des poires



## Des moments de partage

Nous devons faire preuve de beaucoup d'imagination et d'engagement pour renflouer les caisses de l'association. Le manque croissant de bénévoles nous a obligé cette année à limiter le nombre de manifestations et, à ce jour, nous nous sommes tenus aux plus populaires et lucratives:

La fête d'automne en septembre où, comme chaque année et sous une météo exécrable, nous avons pressé le jus de pommes, vendu des crêpes et des rissoles et, une nouveauté cette année, des jeux de société. Le cross des Bûches et la marche nordique en novembre - toujours aussi populaire. La fête de Noël en décembre pour un moment de détente et de convivialité. Et pour clôturer l'année en beauté, nous préparons la kermesse de juin.

*Un bel aperçu du parcours du cross*

## Le bénévolat

Il est facile aujourd'hui d'oublier les valeurs de l'entraide et du sens de la communauté. Il est d'autant plus important que nous donnions l'exemple à nos enfants en nous impliquant dans la vie associative. Nous avons besoin de bénévoles alors venez vous joindre à nous ! C'est l'opportunité de partager des moments inoubliables en famille, de faire de nouvelles rencontres au sein de la communauté et de contribuer à la réussite



## AGENDA 2014

- ❖ Kermesse 28 juin
- ❖ Fête d'automne 21 septembre
- ❖ Cross des Bûches 23 novembre
- ❖ Téléthon 5 décembre

Nous tenons à remercier tous ceux qui sont venus nous soutenir, les parents qui nous quittent après des années de bénévolat, les enseignantes, l'équipe de Musicolivres qui accueille les enfants de la bibliothèque régulièrement, le personnel communal pour son dévouement et la Municipalité pour son écoute et sa collaboration.

*Le Bureau des Amis de l'École*



Garderie Péri-scolaire  
Les SCUBIDOUS

**Les Scoubidous**, la garderie périscolaire de l'école primaire de Marcellaz, est une association loi 1901, gérée par des parents bénévoles. Elle a été créée en 2006, suite aux demandes de parents dans le besoin de faire garder leurs enfants avant ou après les heures d'école. C'est un(e) animateur(-trice) salarié de la MJC de Viuz et diplômé qui est en charge de l'accueil des enfants.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

- Matin : 7h00 à 8h20
- Soir : 16h15 à 18h15

Activités proposées : Lego, Kapla, nombreux jeux de société, jeux d'extérieur, baby-foot....

Chaque année a lieu au mois de juin l'assemblée générale, conjointement à celle de l'APE « Les Amis de l'Ecole ». Les parents sont tenus d'être présents afin d'élire le nouveau bureau et de procéder à l'inscription de leurs enfants pour l'année scolaire suivante. Puis les parents reçoivent chaque mois un planning par e-mail à remplir et à rendre avant une date limite afin de pouvoir gérer les inscriptions et procéder à la facturation.

#### DEUX APPORTS FINANCIERS DIFFÉRENTS NOUS PERMETTENT DE FAIRE VIVRE CETTE STRUCTURE :

Les adhésions des familles et le règlement des heures de garde  
Les subventions de la Mairie et du Conseil Général

#### NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES DÈS SEPTEMBRE 2014

La garderie sera ouverte le mercredi matin avant l'école, aux horaires des autres jours de semaine, c'est-à-dire dès 7h.  
Des solutions pour le temps après l'école et pour l'après-midi sont à l'étude avec la MJC afin de pouvoir venir en aide aux parents travaillant toute la journée du mercredi et ne pouvant pas venir récupérer leurs enfants à la sortie en fin de matinée.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter l'animateur(-trice) durant les heures d'ouverture au 04 50 36 77 05 ou la présidente Sandrine Piquerez au 04 56 81 42 10.





L'équipe de la bibliothèque accueille petits et grands dans un espace convivial et se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous guider dans vos choix.

Elle vous propose une grande sélection de livres et de CD.

- ▣ romans
- ▣ BD (adultes et enfants)
- ▣ albums 1<sup>er</sup> âge et romans ados
- ▣ documentaires tout âge (animaux, bricolage, cuisine, histoire, géographie, sciences, etc....)
- ▣ revues (Psychologie, Images Doc)
- ▣ CD (livres audio et musique en tout genre)

Des nouveautés chaque mois grâce à des échanges avec Savoie-Biblió.

Des achats réguliers qui tiennent compte de l'actualité littéraire et de vos demandes.

Des réservations de livres ou de CD.

L'accueil des classes se poursuit pendant les heures de classe toutes les 3 semaines le jeudi après-midi. Lors de cet échange, une lecture leur est faite. Les enfants de la garderie sont accueillis les lundis tous les mois.

La bibliothèque organise aussi des soirées thématiques et des expositions.



Nous invitons tous les nouveaux habitants de la commune arrivés depuis 2013 à venir découvrir notre belle bibliothèque et leur offrons l'adhésion pour l'année 2014.

### HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI de 16h30 à 18h00  
MERCREDI de 17h30 à 18h30  
SAMEDI de 10h30 à 12h00

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque n'est ouverte que le samedi de 10h30 à 12h00. Elle est fermée pendant tout le mois d'août.

téléphone : 0966 93 63 29

e-mail : musicolivres.bibliotheque@orange.fr.



Nous profitons de cet article pour remercier tous nos adhérents, les associations de la commune ainsi que la Mairie pour leur soutien.

### événements 2014

- Carnet de voyage « Marcellaz-Turquie- Marcellaz 6200 km en stop / 350 km à pied » présenté par une de nos anciennes bénévoles Prune Bertrand et son amie Alice Guernonprez. Date à définir.
- "Théâtralire" le samedi 24 mai à 20h pour le spectacle Alice au Pays des Merveilles par la compagnie Bus 21.
- Soirée Contes de Noël en décembre.



# Les Tamalous de Marcellaz

L'association « Les Tamalous de MARCELLAZ »  
accueille chaleureusement toute personne ayant cessé son activité.

Les rencontres se déroulent à la salle polyvalente (près de la mairie), un mercredi sur deux, à partir de 14 heures – mais vous pouvez venir à l'heure qui vous convient !

Nous organisons toujours des activités, sorties et spectacles, à savoir :



*Barbecue dans la cour de l'école*

- buffet à thème, sur place : tirage des Rois, crêpes, fondue savoyarde ou raclette, barbecue, goûter de Noël avec les enfants de l'école et leurs enseignants...

- sorties restaurant : filets de perches, cuisses de grenouilles, repas de fin d'année... – en autocar

- sorties spectacles : à la *Grange au Lac* à EVIAN, à *Château Rouge* à ANNEMASSE, à l'*Aréna* de GENÈVE...

- excursions avec les « Voyages GAL » : visites de musées ou sites divers et repas au restaurant



*Le musée de la vache et des alpages à FRANGY*

- sortie montagne en août : marche-promenade pour certains, puis restaurant pour tous les participants (marcheurs et non-marcheurs) – sortie en voitures particulières

- en septembre, participation à la Fête d'Automne

- en octobre, repas dansant et super tombola à la salle des fêtes

Lors des rencontres du mercredi, il est également possible de fêter les anniversaires.

La cotisation annuelle n'a pas changé depuis 2004 : elle reste fixée à 20 € et permet de bénéficier de toutes les activités, qui se déroulent toujours dans une ambiance sympathique !... Il n'est jamais trop tard pour vous inscrire. Venez nous voir, nous vous accueillerons avec joie. ■

L'équipe du Conseil d'Administration des TAMALOUS.

*Pour les 10 ans de l'Association*



*« Age tendre et têtes de bois » à l'Aréna*



*Repas de fin d'année au restaurant « Les Rochers » à LA BALME DE SILLINGY*



# La garderie de la Maternelle des Crys

## 1. Qu'est ce que la garderie aujourd'hui ?

La garderie est aujourd'hui un accompagnement de l'enfant avant et après l'école.

En effet, la journée de l'enfant est souvent bien longue et le but est qu'il se sente le mieux possible dans un bon environnement.

La MJC nous aide à œuvrer dans ce sens (et nous la remercions) et nous donne une nouvelle vision de ce que doit être dans notre société actuelle la prise en compte du bien-être de l'enfant durant sa journée.



## 2. Une journée à la garderie :

**Lieu :** Bâtiment de la mairie de PEILLONNEX (même salle que la cantine) pour l'accueil du matin.

Bâtiment de la mairie et salle de motricité de l'école pour l'accueil de fin de journée.

### Acteurs de cette journée :

Les animateurs : au nombre de 5 cette année, titulaires du BAFA, dont 2 sont des salariés de l'association et les autres viennent de la MJC

Les enfants âgés de 33 mois à 12 ans : sont inscrits sur l'année environ 90 enfants, soit une soixantaine de familles.

**7 heures :** la journée démarre, accueil des premiers enfants qui arrivent de manière échelonnée jusqu'à 8 heures 20. Au programme : jeux, dessins, lecture...

**8 heures 20 :** les enfants sont conduits à l'école.

**16 heures 30 :** les animateurs récupèrent les enfants à l'école et les emmènent à la garderie pour les petits ; les grands restent en salle de motricité jusqu'à 18 heures.



Dans un premier temps, ils goûtent, ensuite des activités leur sont proposées selon leurs envies : bricolages, jeux de société ou jeux extérieurs, trottinette, jeux de ballon..., dessins, lecture... Chaque animateur s'occupe d'une activité spécifique. Un atelier théâtre à été mis en place cette année.

**19 heures :** c'est la fin de la journée, les derniers enfants sont partis.



### 3. Informations générales

La garderie est une association loi 1901 qui existe depuis une dizaine d'années.

Elle est gérée par des parents bénévoles au nombre de sept pour 2013/2014.

Elle répond aux besoins des parents des communes de PEILLONNEX, MARCELLAZ et FAUCIGNY (pour ces deux communes : pour les enfants qui vont à l'école maternelle intercommunale).

\* \* \*

Les inscriptions se font 3 semaines avant chaque vacance par mail (possibilité d'avoir le planning papier auprès des animateurs), ceci pour la période suivante.



Il y a deux permanences : une pour les pré-inscriptions en juin et l'autre pour les inscriptions définitives en septembre.

\* \* \*

Le prix par période de garde varie selon le quotient familial (de 2 € à 3,50 € la période).

Des tickets peuvent être vendus pour une garde plus ponctuelle.

\* \* \*

Tous les parents qui sont prêts à nous rejoindre sont les bienvenus.

Pour nous contacter : E-mail : [garderielescrys@gmail.com](mailto:garderielescrys@gmail.com)

Téléphone de la garderie : 04-50-03-08-95. ■

LE BUREAU DE LA GARDERIE



# L'Aide à Domicile en Milieu Rural du Môle



Les services de **L'ADMIR** interviennent sur les communes de :

SAINT-JEOIRE,  
ONNION,  
MÉGEVETTE,  
MARCELLAZ,  
LA TOUR,  
VILLE-EN-SALLAZ,  
VIUZ-EN-SALLAZ,  
PEILLONNEX,  
FAUCIGNY,  
FILLINGES,  
SAINT-JEAN-DE-THOLOME



et offrent aux personnes aidées un service de qualité, la tranquillité et la sécurité qu'elles attendent.

## L'ADMIR vous épaulé :

- dans votre vie quotidienne (ménage, entretien du linge, préparation des repas)
- dans les actes essentiels de la vie (lever, coucher, hygiène corporelle...)
- dans votre vie sociale (courses, RDV, sorties...)

## Pour les familles, un soutien vous est proposé :

... Si vous devez faire face à une maladie, une hospitalisation, un accident, une grossesse, une naissance, la maladie d'un enfant...

... Si vous traversez une période de difficultés familiales entraînant une surcharge de travail...

**Notre association est agréée « Services à la personne » et permet des prises en charge financières des caisses de retraite, de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Général (APA, PCH).**

Vous trouverez une équipe de **bénévoles** à votre écoute et disponibles pour vous accompagner dans les démarches administratives, pour la constitution de votre dossier (APA, MSA, CARSAT....)

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU), préfinancé, peut permettre de régler les interventions.

**50 % des sommes versées sont déductibles des impôts.**

Si vous souhaitez des informations complémentaires, voici nos coordonnées :

ADMIR - 102, place Germain Sommeiller 74490 SAINT-JEOIRE

Bureau : ☎ 04-50-35-99-17

(en cas d'absence, vous pouvez laisser un message)

Mail : [admrstjeoire@orange.fr](mailto:admrstjeoire@orange.fr) ■





Vue du chef-lieu depuis le sommet du clocher (2009)